IMT Nuremberg Archives

H – 491

International Court of Justice

689
7
L

H0491 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

---

Séance du Vendredi 8 Février 1946, ouverte à 10 heures,
sous la Présidence de Lord Justice LAWRENCE.

---

LE PRESIDENT. - Je donne la parole au Général RUDENKO qui représente l'Union Soviétique.

GENERAL RUDENKO. - Messieurs les Juges, je commence mon discours d'ouverture qui met un terme aux premiers exposés des principaux représentants du Ministère Public à ce procès, en pleine conscience de son immense portée historique.

Pour la première fois dans l'Histoire de l'Humanité, la Justice se trouve en face de crimes commis sur une telle échelle, et qui ont entraîné des conséquences aussi graves. Pour la première fois se sont présentés devant un Tribunal des criminels qui ont accapâré un Etat entier, et qui ont fait de cet Etat un instrument de leurs crimes monstrueux. Pour la première fois enfin, en la personne des inculpés, nous jugeons non seulement eux-mêmes, mais encore les institutions et organisations criminelles créées par eux, les théories et les idées de haine contre l'humanité qu'ils ont répandues dans le but de réaliser des crimes conçus depuis longtemps contre la Paix et contre l'Humanité.

Il y a neuf mois, sous les coups irrésistibles des forces armées alliées de la coalition anglo-soviéto-américaine est tombée l'Allemagne qui a tourmenté pendant plusieurs années de guerre ordinaire les peuples de l'Europe amis de la liberté. Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie a été

.../

H0491 - 0003

obligée de mettre bas les armes, après avoir subi une défaite militaire et politique sans exemple jusqu'à ce jour. Le nazisme imposait au monde une guerre qui a apporté aux peuples libres des misères sans nombre, et des souffrances incommensurables. Des millions d'hommes sont tombés victimes de la guerre déclenchée par les bandits hitlériens qui ont imaginé de soumettre les peuples libres des pays démocratiques, et d'établir la tyrannie hitlérienne en Europe et dans le monde entier.

Le jour est venu où les peuples du monde exigent une juste revanche et une peine sévère contre les bourreaux hitlériens. Ils exigent un châtiment sévère des criminels. Tous les forfaits des principaux criminels de guerre hitlériens, de tous ensemble et de chacun en particulier, seront pesés par vous, Messieurs les juges, avec tout le soin et toute l'attention qu'exige nt la loi, la Charte du Tribunal Militaire International, la justice et notre conscience.

Nous imputons à ces accusés l'organisation, la provocation, l'exécution directe par eux-mêmes et leurs agents du plan concerté criminel. Ils ont mis sur pied, pour servir à la réalisation de ce plan, tout le mécanisme de l'Etat hitlérien, avec toutes ses institutions et organisations, l'armée, la police, ce qu'on nomme les institutions publiques citées en détail dans l'Acte d'Accusation, en particulier dans l'appendice B.

Avant de passer à l'examen des événements et des faits concrets qui forment la base des accusations portées contre les inculpés, je trouve qu'il est indispensable de m'arrêter sur quelques questions générales de Droit, en relation avec le procès actuel. Ceci est indispensable parce

.../

H0491 – 0004



que le procès actuel est le premier procès dans l'Histoire où la justice est rendue par un organisme de justice internationale, le Tribunal International Militaire. C'est également indispensable parce que dans les déclarations écrites et orales adressées au Tribunal, on a spécialement attiré notre attention sur les questions de Droit.

Le problème le plus important et le plus général de droit qui mériterait, à mon avis, d'attirer l'attention du Tribunal est le problème de la légalité. Les grandes démocraties qui ont institué ce Tribunal et toutes les démocraties du monde, contrairement au système de la tyrannie fasciste et de l'arbitraire fasciste, existent et agissent sur le fondement solide des lois. La nature des lois et la notion des lois ne peuvent être identiques dans le sens national et international. La loi, tout d'abord, dans le sens du Droit national, est un acte du pouvoir législatif d'un pays traduit sous une forme adéquate. Dans la sphère internationale, il n'a jamais existé, et n'existe pas d'organisme législatif compétent pour édicter des règles obligatoires pour tel ou tel pays. Le régime juridique des relations internationales, y compris les relations qui se manifestent par la lutte coordonnée contre la criminalité, repose sur d'autres fondements juridiques.

Dans la sphère internationale, la source fondamentale du Droit et le seul acte légal est la convention, l'accord entre les Etats. C'est pour cela que dans la mesure , ou dans la sphère nationale, la loi acceptée par les chambres législatives et promulguée d'une façon adéquate forme la base incontestable et suffisante de l'activité des organismes de justice nationale; dans la même mesure, dans la sphère internationale, l'accord conclu entre les Etats forme la base juridique incontestable et suffisante pour

../

H0491 – 0005

la constitution et l'activité des organismes de justice internationale créés par ces Etats.

Par l'accord conclu à Londres le 8 août 1945 entre les quatre Gouvernements agissant dans les intérêts de tous les peuples amis de la liberté, a été créé le Tribunal International Militaire, pour juger et punir les principaux criminels de guerre. Faisant partie intégrante de cet accord, la Charte du Tribunal International Militaire est, pour cette raison, une loi incontestable et suffisante qui définit les fondements et la procédure du jugement et du châtiment des principaux criminels de guerre.

Inspirées par la peur de la responsabilité, ou tout au moins par l'incompréhension de la nature légale de la justice internationale, les références au principe "Nullum crimen sine lege", ou au principe "la loi n'est pas rétroactive", sont dénuées de tout sens, par suite des faits fondamentaux et décisifs suivants : la Charte du Tribunal existe et agit, et toutes ses prescriptions ont force incontestables de loi.

D'après l'article 6 de la Charte du Tribunal International Militaire, les inculpés sont accusés de crimes contre la Paix, de crimes contre les lois et coutumes de la guerre et de crimes contre l'humanité. On doit constater avec grande satisfaction qu'en qualifiant ces actes de criminels, la Charte du Tribunal a mis sous une forme légale les idées et principes internationaux qui, au cours de longues années, étaient présentés en défense de la légalité et de la justice, dans la sphère des relations internationales.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'agression criminelle : au cours de dizaines d'années, les peuples qui

.../

H0491-0006

avaient intérêt à consolider la Paix proclamaient et soutenaient l'idée que l'agression est l'atteinte la plus sévère aux rapports pacifiques entre les peuples, qu'elle est le crime international le plus grave. Ces espoirs et ces exigences des peuples ont trouvé leur expression dans une série d'actes et de documents reconnaissant officiellement que l'agression est un crime international.

Le 27 août 1928, le Pacte Briand-Kellog a été conclu à Paris."Le moment est venu de procéder à une franche renonciation à la guerre comme instrument de politique nationale. Nous sommes persuadés que tout changement dans leurs relations mutuelles doit être recherché par des procédés pacifiques, et les parties contractantes déclarent solennellement, au nom de leur peuple respectif, qu'elles condamnent le recours à la guerre, pour le règlement des différents internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale, dans leurs relations mutuelles."

En 1929, un an après la conclusion du Pacte de Paris, au Congrès de l'Association Internationale du Droit criminel à Bucarest, on a pris une décision qui posait directement le problème de la responsabilité pénale à l'égard de l'agression. Considérant que la guerre est reconnue comme hors la loi par le Pacte de Paris de 1928, et envisageant la nécessité d'assurer l'ordre et l'harmonie internationale par l'application de sanctions effectives, le Congrès a reconnu indispensables la création d'une juridiction criminelle internationale et l'établissement de la responsabilité pénale des Etats et des personnes physiques, en ce qui concernait l'agression.

De cette façon, le principe de la responsabilité pénale pour l'agression criminelle est énoncé depuis longtemps, principe qui a trouvé une forme légale nette dans le para-

../

H0491 - 0007

graphe a) de l'article 6 de la Charte du Tribunal Militaire International.

En conséquence, les agresseurs fascistes, les inculpés, savaient qu'en commettant des attaques de brigands contre d'autresEtats, ils commettaient les crimes les plus graves contre la Paix. Ils le savaient, et ils le savent, et c'est pour cela qu'ils essayaient et qu'ils essayent de masquer l'agression criminelle par des allégations fallacieuses de défense.

Sous ce rapport, plusieurs voix, et avec autorité, ont annoncé que la violation des lois et des coutumes de la guerre fixées par les conventions internationales doivent entraîner la responsabilité pénale. Sous ce rapport, tout d'abord, il faut noter que les forfaits les plus graves commis contre les lois et coutumes de la guerre par les hitlériens, assassinats, violences, incendies et pillages, sont des agissements criminels punissables, en vertu des codes du monde entier. Plus encore dans les conventions internationales conclues dans le but spécial d'établir les lois et les règles de conduite de la guerre, on fait remarquer la responsabilité pénale pour la violation de ces lois et règles. Ainsi l'article 56 de la Convention de La Haye (1907) statue :

"Les biens des Communes, ceux des établissements consacrés au Culte, à la Charité, et à l'Instruction, aux Arts et aux Sciences, même appartenant à l'Etat, seront traités comme la propriété privée.

"Toute saisie, destruction ou dégradation intentionnelle de semblables établissements, de monuments historiques, d'oeuvres d'art et de science, est interdite et doit être poursuivie."

De cette façon, non seulement la Convention de la Haye interdit la violation des règles de conduite de la

.../

H0491 - 0008



guerre, mais encore elle statue que ces violations doivent être soumises à des poursuites, c'est-à-dire doivent entraîner la responsabilité pénale.

Avec une netteté encore plus grande, l'article 29 de la Convention de Genève de 1929 statue :

"Les Gouvernements des hautes parties contractantes prendront ou proposeront également à leurs législatures, en cas d'insuffisance de leurs lois pénales, les mesures nécessaires pour réprimer, en temps de guerre, tout acte contraire aux dispositions de la présente convention. "

Enfin, le principe d la responsabilité pénale pour la violation des lois et coutumes de la guerre est exprimé très nettement dans l'article 3 des Statuts de la Conférence de Washington sur la limitation des armements et les questions du Pacifique et de l'Extrême-Orient. Les parties contractantes voulant assurer l'observation des lois promulguées déclarent que toute personne se trouvant au service de n'importe quel pays qui xxxxx aurait violé l'une de ces règles, qu'elle se trouve au service d'un homme d'état ou non, sera considérée comme agissant en violation des lois de la guerre et sera soumise au Tribunal Civil ou Militaire.

Donc, en vertu des prescriptions directes de la Convention de la Haye et de la Convention de Genève, en vertu des Statuts de la Conférence de Washington, la responsabilité pénale pour la violation des lois et coutumes de la guerre apparaît comme non seulement possible, mais encore nécessaire. De cette façon, le paragraphe b) de l'article 6 de la Charte du Tribunal Militaire International, qui prévoit les crimes de guerre, a défini et généralisé les principes et les règles contenus dans les conventions internationales

.../

H0491 - 0009



préalables.

Les inculpés savaient que la raillerie cynique des lois et coutumes de la guerre était un crime des plus graves, ils le savaient, mais ils espéraient que la guerre totale, en leur assurant la victoire, leur apporterait l'impunité. La victoire n'a pas suivi le chemin des crimes. La capitulation de l'Allemagne complète et sans condition est survenue. L'heure est arrivée de répondre d'une façon implacable pour tous les crimes commis.

Moi, au nom de l'Union Soviétique, et mes honorés collègues les représentants des Ministères Publics des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande Bretagne et de la France, nous accusons les inculpés de ce que, au moyen d'un complot criminel, ils ont manoeuvré toute la machine allemande civile et militaire, en transformant la machine gouvernementale allemande en une machine de préparation et de conduite de l'agression criminelle, en un appareil d'extermination de millions d'innocents.

Quand plusieurs ~~xxxxxxx~~ malfaiteurs se concertent pour commettre un meurtre, chacun d'eux joue son rôle, l'un dresse le plan du meurtre, le second attend dans l'auto, quant au troisième, il tire sur la victime. Mais quels que soient les rôles des complices, tous sont des meurtriers, et n'importe quel tribunal ou n'importe quel pays rejèterait toute tentative d'affirmer que les deux premiers ne sont pas des meurtriers, puisqu'eux-mêmes n'ont pas tiré sur la victime.

Plus le crime projeté est complexe et dangereux, plus embrouillés sont les liens qui unissent les divers complices. Quand une bande de malfaiteurs fait une attaque, même les membres de la bande qui n'ont pas pris part à cette at-

../

H0491 – 0010



taque, en portent la responsabilité. Mais quand cette bande atteint des proportions exceptionnelles, quand cette bande se trouve au centre de la machine gouvernementale, quand cette bande commet des crimes internationaux extrêmement nombreux et graves, alors évidemment les liens et les rapports mutuels des complices de la bande se compliquent dans une très grande mesure. Alors commence à fonctionner un appareil à branches multiples composé de tout un système de chaînons et de blocs (Zellenleiter, blockleiter, gauleiter, reichsleiter et autres) qui s'étendent des fauteuils ministériels aux mains des bourreaux. C'est un appareil solide et puissant, incapable néanmoins de cacher le fait fondamental et décisif : au centre de tout ce système se trouve une bande de conspirateurs qui mettent en mouvement tout ce mécanisme créé par eux.

Quand des régions florissantes se transformaient en zone déserte et que la terre s'imbibait du sang des suppliciés, c'était leur oeuvre, grâce à leur organisation, à leur instigation, sous leur direction. Et parce que des masses d'Allemands étaient entraînés à commettre ces forfaits, parce qu'avant de lancer des meutes de chiens et de bourreaux sur des millions d'innocents, les inculpés ont pendant des années empoisonné la conscience et la raison de toute une génération d'Allemands, éduquant en eux l'orgueil des "élus", la morale d'anthropophage et l'avidité des pillards, la faute des conspirateurs nazis en est-elle affaiblie ou amoindrie ?

Exprimant la volonté des peuples, la Charte du Tribunal Militaire International résout cette question. Les dirigeants organisateurs, provocateurs ou complices qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution du plan concerté ou d'un complot pour commettre l'un quelconque des crimes contre la Paix, contre les lois et coutumes de la guerre, ou contre

../

H0491 – 0011

l'humanité sont responsables de tous les actes accomplis par toutes personnes en éxécution de ce plan. (Art. 6 de la Charte).

PREPARATION IDEOLOGIQUE DES GUERRES D'AGRESSION.

En vue d'exécuter avec succès leur plan criminel, les conspirateurs nazis Goering, Hess, Rosenberg, Fritzsche, Schirach et d'autres inculpés ont mis sur pied l'inhumaine théorie de la race supérieure. Ils comptaient justifier à l'aide de cette soit-disant théorie les prétentions du fascisme allemand à dominer les autres peuples déclarés par cette théorie comme des peuples de race inférieure.

De cette théorie découlait le fait que les Allemands, en raison de leur appartenance à une race soit-disant supérieure, se sont appropriés le droit de bâtir leur bien-être sur les ossements d'autres races et d'autres peuples. Cette théorie, a déclaré que les usurpateurs allemands nazis n'étaient liés ni par les lois, ni par les règles de la morale,humaine généralement reconnue. Tout est permis à la race des maîtres. Tous les agissements de ces maîtres, si répugnants, éhontés, cruels et monstrueux qu'ils fussent, étaient fondés sur l'idée de la primauté de leur race.

"Nous voulons, disait Hitler, effectuer le choix d'une nouvelle classe de maîtres etrangère à la morale de la pitié, d'une classe qui aura conscience qu'elle a le droit, en se basant sur sa race meilleure, de dominer ; d'une classe qui saura établir et garder sans hésitation sa maîtrise sur la grande masse".

Cette théorie raciale du fascisme allemand devait servir en même temps de base scientifique pour la préparation par les nazis de l'attaque contre les pays démocratiques pour

../

H0491 - 0012

la justification des guerres d'agression auxquelles les Hitlériens se préparaient fiévreusement pendant tout le temps de leur domination sur l'Allemagne.

Le racisme servait ainsi à justifier le complot en vue de réaliser les aspirations de rapaces des cliques impérialistes allemandes.

Par ordre des pouvoirs allemands fascistes, l'enseignement raciale a été introduit dans le plan d'éducation comme matière très importante et obligatoire. Les écoles et les universités étaient entre les mains du fascisme allemand des centres extrêmement dangereux pour la civilisation. Toutes les sciences étaient militarisées, tous les aspects de l'art soumis au but d'agression. "Nous allons faire la science libre du joug de la connaissance et de la culture scientifique", disait-on dans le Journal faciste "Politische Wissenschaft" nº 3, de 1934. L'étudiant doit entrer à l'école supérieure, en exigeant que la science soit aussi militaire que son instruction militaire, que le professeur possède des qualités d chef et l'instruction militaire."

"Nous voulons à nouveau des armes, disait Hitler, c'est pourquoi tout, à commencer par l'A.B.C. de l'enfant, et jusqu'au dernier journal, chaque théatre, chaque cinéma, chaque poteau et chaque panneau d'affichage libre doivent se mettre au service de cette unique et grande mission."

La Géographie servait d'instrument de propagande de "la prépondérance des Allemands dans le monde", "de leurs droits" à la domination sur d'autres peuples. On inculquait aux jeunes le sentiment de leur supériorité raciale, l'arrogance, la haine de l'humanité, le mépris et la cruauté à l'égard d'autres peuples.

Dans un chant nazi fasciste, on dit :

"Si le monde entier est en ruine,
"Au diable, nous nous en moquons.

.../

H0491 - 0013

FP/I2
8/2/46
IO à II H.

"Nous marcherons en avant tout de même,
"Car aujourd'hui c'est l'Allemagne que nous possédons,
"Demain ce sera le monde entier."

L'idéologie nazie a déchaîné les instincts les plus sauvages et les plus bas. Les fascistes ont érigé en principe l'arbitraire, la violence, la moquerie à l'égard des hommes, ils ont déclaré dangereuses pour la race maîtresse les idées de liberté, les idées de civilisation et les exigences d'humanité.

"Moi, disait Hitler, je libère les hommes des bornes de la raison qui pèsent sur eux, malpropres et humiliantes intoxications par des chimères, de la soit-disante conscience et moralité, et des exigences de liberté et d'indépendance personnelle dont seuls quelques uns peuvent se servir."

Sur l'esprit de tels principes était construit tout le système fasciste de l'éducation du peuple allemand, adapté à les préparer à la réalisation aveugle des plans et des buts de brigands proposés par les dirigeants hitlériens à l'Allemagne. Les émanations pernicieuses et chauvinistes et de la haine de l'humanité empoisonnaient systématiquement la conscience des Allemands. C'était le résultat de la propagande nazie et de tout le système des mesures prises par l'Etat nazi. Les plans de conquête du ~~maximum~~ fascisme allemand mariaient de plus en plus avec chaque nouvelle année du maintien des nazis au pouvoir, pour finalement aboutir à la guerre. Cette guerre était conçue, projetée, et commencée par l'Allemagne hitlérienne et ses satellites comme une guerre éclair (blietzkrieg) qui dans le dessein des conspirateurs devait apporter à la bande des crapules nazies une victoire rapide et facile et la domination sur tous les pays d'Europe.

Le but de ce complot criminel était d'établir un ordre

.../

H0491 – 0014

nouveau de bandits en Europe. Cet ordre nouveau apparaissait comme un régime terroriste, à l'aide duquel toutes les institutions démocratiques et les droits civiques des populations étaient supprimés dans les pays accaparés par les fascistes. Ces pays eux-mêmes étaient exploités et pillés d'une façon rapace. La population de ces pays, et en premier lieu les pays slaves, surtout les Russes, les Ukrainiens, les Blanc-russiens, les Polonais, les Tchèques les Serbes, les Slovènes, les Juifs, subissait des poursuites implacables et l'extermination en masse.

Les conspirateurs n'ont pas réussi à réaliser ce plan. La lutte virile des peuples des pays démocratiques, avec à leur tête la coalition des trois grandes puissances, Union Soviétique, Etats-Unis d'Amérique, et Grande-Bretagne, a conduit à la libération des pays d'Europe du joug hitlérien. La victoire des armées soviétiques et des armées alliées a démoli les plans criminels des conspirateurs nazis et a libéré les peuples de l'Europe de la terrible menace de la domination du nazisme.

Nous, les représentants des Ministères Publics, en vertu de la loi, et en vertu de notre devoir à l'égard des peuples des pays démocratiques et de toute l'humanité, nous sommes tenus à formuler et à présenter au jugement du Tribunal International Militaire des preuves pour convaincre les accusés de la perpétration des crimes les plus graves.

Permettez-moi, à l'égal de mes collègues, de remplir mon devoir et de présenter au Tribunal Militaire International les preuves qui, avec les documents présentés par les Ministères Publics des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de la France, feront la somme totale et exhaustive des preuves de ce procès.

../

H0491 – 0015

FF/I4
8/2/46
IO à II H.

ORGANISATION ET REALISATION DE L'AGRESSION CONTRE LA TCHECOSLOVAQUIE, LA POLOGNE, LA YOUGOSLAVIE.

Les inculpés Goering, Hess, Ribbentrop, Keitel, Raeder, Rosenberg, Kaltenbrunner, Frank, Frick, Doenitz, Fritsche et d'autres inculpés sont accusés de l'organisation du complot qui avait pour but l'établissement par la force et la domination de l'impérialisme allemand et l'implantation du régime nazi dans tous les pays d'Europe, et ensuite du monde entier.

Dans ce plan, une place centrale était occupée par l'organisation des guerres d'agression, et le désir de retailler par la force la carte du monde entier. Pour mettre à exécution ce plan d'accaparement, le Gouvernement criminel fasciste et l'Etat-Major allemand ont préparé et réalisé la mainmise sur l'Autriche, la Tchécoslovaquie, la Norvège, la Belgique, la Hollande, la France, la Pologne, la Grèce, la Yougoslavie. Ils ont préparé et réalisé une campagne crapuleuse contre l'Union Soviétique.

Mes collègues, les représentants des Ministères Publics des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de la France, ont déjà présenté au Tribunal les preuves irréfutables et de grand poids qui établissent l'effet de l'agression allemande contre leur pays, ainsi que contre la Belgique, la Hollande, et une série d'autres Etats tombés victimes de l'impérialisme criminel nazi. Permettez-moi également de présenter des preuves de crimes monstrueux commis par les inculpés pour préparer et déclencher les guerres d'agression contre les peuples amis de la liberté.

A) Attaque contre la Tchécoslovaquie.

Dans le document joint au procès et connu sous le nom de "Plan Vert" est contenu le plan d'agression contre la Tché-

.../

H0491-0016

coslovaquie. Ce plan signé par Hitler a été distribué avec une note explicative sous la signature de Keitel.

..../

H0491 - 0017

GM/I

8/2/46

II - I2 h.

Le plan commence par des "Conjectures politiques", dans lesquelles on dit littéralement ce qui suit :

"Ma décision immuable est que la Tchécoslovaquie doit être vaincue dans un très proche avenir. Ceci résulterait d'une seule opération militaire. Attendre et guider vers un moment politique et militaire convenable, est l'affaire d'une direction politique. L'évolution inévitable des conditions intérieures en Tchécoslovaquie, ou d'autres évènements politiques en Europe, qui peut-être ne créeront plus jamais une situation semblable, peuvent m'obliger à attaquer avant le terme prévu. Un choix judicieux et une utilisation décisive du moment favorable paraît être la garantie la plus sûre d'obtenir le succès.

"En conséquence, il faut prendre immédiatement les mesures préparatoires nécessaires."

Passant plus loin à l'exposé des possibilités politique &des conjectures pour le début de l'attaque, HITLER développe cyniquement ces conjectures :

a) Prétexte militaire adéquat et comme conséquence,

b) Justification politique satisfaisante,

c) Une action inattendue pour l'adversaire, action qui le prenne au dépourvu autant que possible.

Dans la pensée d'HITLER, le moment le plus favorable au point de vue politique et militaire serait un coup éclair, masqué par l'Allemagne sous le prétexte d'un incident qui pourrait moralement justifier de mesures militaires aux yeux, tout au moins, d'une partie de l'opinion publique.

Le plan prévoyait la préparation concrète de l'attaque contre la Tchécoslovaquie, avec l'utilisation de troupes de différentes sortes.

De cette façon, le "Plan Vert" datait déjà de Mai I938

...

HQ491 - 0018

et parlait d'une manière parfaitement claire et concrète de la préparation soigneusement approfondie de la main-mise sur la Tchécoslovaquie.

Le Ministère Public Soviétique présentera des documents tirés des archives du Ministère des Affaires Etrangères Allemand, qui montrent les méthodes criminelles de la préparation par les Hitlériens de la main-mise sur la Tchécoslovaquie.

Vous Messieurs les Juges, aussi bien que le monde entier, vous savez bien avec quelles méthodes et quelle cruauté ce dessein criminel a été exécuté par le crapuleux impérialisme hitlérien.

En instituant en Tchécoslovaquie occupée, un insupportable régime de terreur, les Nazis ont amené en esclavage en Allemagne plusieurs milliers de citoyens Tchèques, sans épargner même les enfants qui étaient envoyés dans les usines, les fermes, les mines.

La jeunesse tchèque était privée de la possibilité de recevoir l'instruction. Quand en I944 une Délégation Tchèque s'est adressée à FRANK avec une demande d'autorisation d'ouvrir les établissements scolaires tchèques, il répondit avec cynisme :

"Si la guerre est gagnée par l'Angleterre vous ouvrirez vous-mêmes vos écoles. Si l'Allemagne est victorieuse des écoles primaires de cinq classes vous suffiront."

Tous ont présent à la mémoire les représailles sanglantes des bourreaux hitlériens à l'égard de la population tchèque. Un des faits nombreux de ces monstrueuses représailles contre la population pacifique, a été publié dans le journal allemand "Der Neue Tag" du II Juin I942 :

"Au cours des recherches de l'assassin de l'Obergrup-

...

H0491 - 0019



penführer S.S., il a été incontestablement démontré que la population du village de Liditze près de Kladno, a coopéré avec les coupables du crime; c'est démontré, bien que la population nie y avoir coopéré. L'attitude de la population à l'égard du crime se manifeste aussi par d'autres actes hostiles au Reich. Par exemple on a découvert une littérature clandestine, des stocks d'armes et de munitions, ainsi que l'existence d'un poste émetteur et d'un dépôt illégal d'une grande quantité de produits rationnés. Tous les hommes du village ont été fusillés, les femmes ont été déportées en camp de concentration et les enfants envoyés dans des maisons appropriées pour y être éduqués. Tous les ~~habitants~~ bâtiments de ce village ont été rasés jusqu'au sol et le nom de ce village supprimé."

Le Ministère Public possède des documents officiels du Gouvernement Tchécoslovaque sur les crimes flagrants commis par les accapareurs nazis sur le territoire de la Tchécoslovaquie. Dans le rapport du Gouvernement Tchécoslovaque, consacré en grande partie à la description du régime d'occupation nazi, en Tchécoslovaquie, on cite des faits nombreux de terreur : exécution d'otages, déportation massive en camp de concentration, assassinat de femmes et d'enfants, tel est le "Plan Vert" dans sa réalisation.

Le Ier Septembre I939, les agresseurs facistes ont violé perfidement les accords conclus préalablement et ont envahi le territoire de la Pologne. Le peuple polonais a subi des exterminations en masse, tandisque les villes et les villages étaient détruits sans pitié.

Il y a à la disposition du Tribunal, des documents officiels présentés par mes collègues, qui dévoilent cette attaque.

...

H0491 - 0020

Au nombre de ces documents, appartient tout d'abord une communication très secrète concernant une conférence tenue chez HITLER le 23 Mai I939, où, en dehors d'HITLER et d'autres personnes, étaient présents les accusés GOERING, JODL et KEITEL.

A cette conférence, HITLER a fait un rapport étendu sur la situation actuelle et les buts de la politique. HITLER dit :

"Le Polonais n'est pas un ennemi en quelque sorte inattendu. La Pologne sera toujours du côté de nos adversaires. Il ne s'agit pas de Dantzig, il s'agit pour nous d'acquérir un espace vital à l'Est, d'assurer l'approvisionnement en vivres, et de résoudre le problème de la Baltique."

"Ainsi"disait HITLER "la question ne se pose pas d'épargner la Pologne et la décision d'attaquer la Pologne à la première occasion demeure. On ne peut pas compter sur la répétition de l'opération tchèque, ce sera la guerre."

HITLER dit plus loin :

"L'essentiel, je veux dire le conflit avec la Pologne qui commence avec l'attaque contre la Pologne, n'aura de succès que si l'Ouest reste hors du jeu. Si c'est impossible, il vaut mieux attaquer les puissances de l'Ouest et en même temps en finir aussi avecla Pologne."

Dans la deuxième partie de son rapport à cette conférence, HITLER s'arrête en détail sur toute une série de questions militaires et stratégiques en rapport avec sa décision d'attaquer la Pologne.

C'est ainsi que se préparait d'abord l'attaque des bandits hitlériens contre la Pologne, attaque qui a été exécutée en Septembre I939.

Nous présentons des preuves documentaires, des crimes

H0491 - 0021

monstrueux perpétrés par les Hitlériens en Pologne.

Parmi d'autres pays slaves qui ont subi l'attaque soudaine de la part de l'Allemagne hitlérienne, se trouve la Yougoslavie. On sait que le Gouvernement Hitlérien a donné à plusieurs reprises des assurances fallacieuses, disant que l'Allemagne n'a pas de plan agressif à l'égard de la Yougoslavie. Ainsi le 28 Avril I939, HITLER a déclaré dans son discours au Reichstag, que l'Allemagne est prête à donner des garanties à toutes une série d'Etats, en particulier à la Yougoslavie, et ces deux Etats continueront à se comprendre mutuellement sur tous les points, car ils existe entre eux des relations d'alliés, et qu'ils sont attachés par des liens étroits d'amitié.

BIen, le 28 Avril I938, l'agence de Berlin déclarait :

" Des personnes accréditées ont communiqué au Gouvernement Yougoslave au nom de l'Allemagne que les prétentions de cette dernière, ne s'étendent pas au-delà de l'Autriche, et que la frontière yougoslave restera inviolable."

Nonobstant ces déclarations répétées et catégoriques, l'armée nazie, le 6 Avril I94I a envahi la Yougoslavie et occupé ce pays. Cette attaque n'était inattendue que pour le pays qui en était victime, car la clique faciste avait élaboré d'avance et avec soin, ce plan d'attaque, comme dans les cas précédents.

L'ordre très secret de l'Etat-Major du Führer du 27 Mars I94I, distribué seulement aux membres du Haut-Commandement de l'armée allemande, stipule :

"J'ai l'intention d'envahir la Yougoslavie, en concentrant notre poussée dans la région de Fiume Gratz et de Sofia, en direction générale de Belgrade, et

...

H0491 - 0022

plus au sud, autant dans le but d'infliger une défaite décisive aux armées yougoslaves, que dans le but de couperla partie méridionale de la Yougoslavie du reste du pays, et de la transformer en base d'opérations germano-italiennes ultérieures, contre la Grèce. En promettant de leur restituer la Macédoine et le Banat, on pourrait prendre des mesures pour faire participer aux opérations la Bulgarie et la Hongrie.

"La crise politique intérieure en Yougoslavie sera exacerbée par les garanties politiques données aux Croates".

Plus loin, cet ordre établit en détail un plan stratégique pour l'envahissement de la Yougoslavie et prévoit une participation active dans cette agression des forces armées allemandes, y compris le X° Corps d'Armée de l'Air, qui doit être déplacé du territoire italien en vue de ces opérations.

De cette façon, en nous fondant sur des documents authentiques du Gouvernement Allemand, et du Haut-Commandement de l'Armée Allemande, nous pouvons établir que dans tous les cas d'attaque par l'Allemagne Hitlérienne des Etats slaves, elle agissait sur la base d'un plan préalablement élaboré. Ce plan faisait partie du complot criminel général de l'impérialisme vandal allemand contre les peuples amis de la liberté.

La Yougoslavie comme la Pologne, est tombée victime des rapaces nazis qui ont couvert ce pays florissant, de ruines et qui ont jonché ses jardins, ses prés et ses champs des cadavres de plusieurs milliers de patriotes yougoslaves, tombés dans la lutte héroïque contre les usurpateurs et les oppresseurs étrangers, dans la lutte pour la liberté et l'in-

..

H0491 - 0023

dépendance de leur patrie.

LE PRESIDENT.- Nous pouvons suspendre la séance pour dix minutes.

( Suspension d'audience de IO minutes).

GENERAL RUDENKO.- Messieurs les Juges, j'en arrive maintenant à l'exposé des crimes commis par les agresseurs hitlériens contre mon pays, contre l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

Le 22 Juin I94I, l'Allemagne hitlérienne a traîtreusement attaqué l'U.R.S.S. Cependant, ce n'est pas de ceci qu'il convient de considérer comme le début de la réalisation du pland'agression de l'Allemagne hitlérienne contre l'Union Soviétique. Ce qui arriva le 22 Juin I94I, a été conçu et préparé, et mis au point, longtemps auparavant. Les conspirateurs hitlériens ont mené cette conspiration sans aucun répit. Tous les actes d'agression de l'Allemagne à l'égard d'un certain nombre de pays européens, accomplis dans la période s'étendant de I938 à I94I, n'étaient en somme que la préparation du principal acte d'agressionà l'Est.

L'Allemagne fasciste conçut le projet criminel de s'emparer des territoires de l'Union Soviétique, en vue du pillage et de l'exploitation du peuple de l'U.R.S.S.

Pour la démonstration de cela, point n'est besoin de se référer au livre d'HITLER, et à d'autres livres et articles des chefs hitlériens dans lesquels, comme on le sait, était contenue une menace directe contre l'U.R.S.S. et l'indication du fait que l'agression de l'impérialisme allemand devait être dirigée vers l'Est, en vue de conquérir

...

H0491 - 0024



l'ainsi dénommé :"espace vital". Cette tendance de l'impérialisme criminel allemand est explicitement formulé dans le célèbre slogan "Drang nach Osten" (la poussée vers l'Est).

J'en fournis la démonstration en me référant aux rapports officiels du Gouvernement Hitlérien qui sont de nature à convaincre les accusés dans l'accomplissement d'actes criminels dont ils sont incriminés dans l'Acte d'Accusation du présent procès.

Permettez-moi, avant tout, de me référer au document intitulé :"Compte-rendu de la réunion du 23 Mai I939". Ce document montre que la réunion en question eut lieu dans le cabinet d'HITLER, dans la nouvelle Chancellerie du Reich, et le compte-rendu en fut fait par le Lieutenant-Colonel d'Etat-Major SCHMUNDT. A cette réunion étaient présents : HITLER, GOERING, VON BRAUCHITSCH, RAEDER, KEITEL, Le Colonel-Général MILCH, le Général d'Artillerie HALDER, et d'autres représentants du Haut-Commandement Allemand.

Il est dit dans ce compte-rendu que le thème de cette réunion était l'examen des instructions à donner au sujet de la situation actuelle et des buts de la politique. Dans son intervention au cours de cette réunion, HITLER revint sans cesse sur la question de la conquête de territoires à l'Est. Il dit notamment :

"Si le destin nous pousse à un conflit avec l'Ouest, il serait bon que nous puissions disposer à ce moment d'un espace plus étendu à l'Est."

Et plus loin :

"Il s'agit pour nous de l'élargissement de l'espace vital à l'Est, de la garantie de notre approvisionnement en ravitaillement, et de la solution du problème de la Baltique.

...

H0491 - 0025



" En ce qui concerne l'approvisionnement en ravitaillement, on ne peut compter que sur les régions peu peuplées. Parallèlement avec la fertilité du sol, une condition majeure de l'augmentation importante de la production, est la main-mise totale des Allemands sur l'économie."

Dans un autre document intitulé :"Compte-rendu ~~du~~ protocolaire de l'entretien du Führer avec un Commandant en Chef, du 23 Novembre I939", HITLER soulignait l'absolue nécessité d'apporter une solution au problème de la lutte pour le pétrole, le caoutchouc et les minerais indispensables. Ici aussi HITLER formula les tâches fondamentales qu'il se proposait d'accomplir,de la façon suivante :

"Rendre conforme l'espace vital au nombre de la population. C'est un problème éternel de créer un rapport indispensable entre le nombre des Allemands et le territoire dont ils disposent, de leur procurer l'espace nécessaire. Toute vaine modestie serait ici malvenue. On ne peut apporter une solution à ce problème qu'avec l'épée."

Lors de cette réunion, HITLER parla ouvertement de ses plans de poussée vers l'Est, se félicitant de ses succès en Moravie, en Bohême et en Pologne, il ne cacha même plus ses intentions de procéder à d'autres agressionsà l'Est. :

"Le fait essentiel, est que jé n'ai pas provoqué la résurrection des forces armées" disait HITLER "pour qu'elles mollissent dans l'inaction. La décision d'agir a toujours vécu en moi, tôt ou tard, je voulais donner une solution à ce problème."

Néanmoins, le Gouvernement Hitlérien n'arrêtait en rien la conclusion du Pacte de non-agression du 23 Août

...

H0491 - 0026

I939 qui fut conclu entre l'Allemagne et l'U.R.S.S.. D'ailleurs, la phrase cynique d'HITLER d'après laquelle les traités doivent être respectés seulement aussi longtemps qu'ils sont conformes à leurs buts, est aujourd'hui connue du monde entier.

Dans son discours, mon collègue américain a déjà cité la déclaration de l'accusé JODL à la réunion des Gauleiters du Reich à Munich, en Janvier I943. Dans cette déclaration JODL a dit :

"Encore à l'époque où se poursuivait la campagne à l'Ouest, HITLER m'avait informé, moi JODL, de ses intentions de commencer la guerre contre l'U.R.S.S.".

A son tour, l'accusé RAEDER a déclaré lors de son interrogatoire, que l'idée de la campagne contre l'U.R.S.S. avait pris naissance depuis longtemps dans le cerveau d'HITLER, mais qu'elle s'était fortifiée peu à peu, au fur et à mesure que diminuait la probabilité d'un débarquement en Angleterre en Juin I940."

D'après les déclarations de l'accusé KEITEL, HITLER avait l'intention d'attaquer l'U.R.S.S. à la fin de I940. Déjà auparavant, au printemps de I940, fut préparé le plan d'agression contre l'U.R.S.S. Les conversations touchant cette question eurent lieu pendant tout l'été. En Juillet I940, lors d'une conférence militaire à Reichenhall, fut discuté le pland'agression contre l'URSS. Celaest corroboré également par les déclarations de l'accusé JODL, qui dit au cours de son interrogatoire, que les plans d'agression contre l'U.R.S.S. avaient été mis au point de façon concrète en Décembre I940, et qu'à cette époque il donna les premières directives à l'armée et à la flotte, ainsi qu'à l'aviation.

En parlant de directive, JODL se réfère aud ocument con

...

H0491 - 0027

nu sous le nom de "Plan Barbarossa". Ce document est signé par HITLER, JODL et KEITEL.

Ces directives destinées seulement aux Chefs Suprêmes de l'Armée Allemande, contiennent un programme soigneusement établi de l'agression brusquée contre l'U.R.S.S. Il y est dit notamment :

"Les forces armées allemandes doivent être prêtes à l'éventualité que même avant la fin de la guerre contre l'Angleterre, il faille vaincre par une guerre éclair la Russie Soviétique. Pour cela l'armée devra se consacrer tous les moyens à sa disposition, avec cette seule limitation que les régions occupées devront être défendues contre toute surprise."

La directive "Plan Barbarossa" souligne"qu'il convient d'accorder une attention toute spéciale au fait que l'intention de procéder à une attaque ne devra en aucun cas être perçée à jour."

Il est dit plus loin, dans cette directive, que l'ordre d'attaquer la Russie Soviétique, sera donné en cas de nécessité huit semaines avant le début de l'opération projetée, et que les préparatifs nécessitant un temps plus long, devront être commencés, s'ils ne l'ont pas encore été, dès maintenant, et terminés le I5 Mai I94I.

Et enfin cette directive contient un plan stratégique complet de l'agression contre l'U.R.S.S. dans lequel étaient déjà envisagés sous une forme concrète la participation à cette agression de la Roumanie et de la Finlande. En particulier, il y est expressément déclaré :

"Les alliés éventuels et leurs tâches."

" I°) Sur les flancs de notre opération, nous pouvons escompter la participation active de la Roumanie et de la Finlande dans la guerre contre la Russie Soviétique. "

...

H0491 - 0028

Il est également indiqué dans cette directive que :

"On peut compter sur le fait, qu'au plus tard, au moment du début de l'opération, les chemins de fer et les routes de la Suède seront mis à la disposition des troupes allemandes du Groupe d'Armée du Nord."

De cette façon, il est indiscutable qu'à cette époque le Gouvernement Hitlérien s'était déjà assuré de l'accord des Gouvernements, de la Roumanie et de la Finlande, pour la participation de ces pays à l'agression contre l'U.R.S.S. aux côtés de l'Allemagne.

Le dernier fait découle non seulement du texte de la directive "Plan Barbarossa", mais également d'autres données dont la preuve est en notre possession. Par exemple dans la déclaration du Général d'Infanterie allemand BUSCHENHAGEN, que nous présentons au Tribunal, il est :

"A la fin de Décembre I940, environ le 20, étant Chef d'Etat-Major, des troupes allemandes de Norvège, en qualité de Colonel, je fus invité à la réunion qui dura quelques jours, des Chefs d'Etat-Major des Armées, à l'O.K.H. Commandement Suprême des Forces Terrestres à Zossen près de Berlin, pendant laquelle le Chef d'Etat-Major le Colonel Général HALDER exposa le "plan Barbarossa" qui prévoyait l'agression contre l'Union Soviétique. A la même époque se trouvait à Zossen, le Chef d'Etat-Major de l'Armée Finlandaise, le Général HEINRICHS qui y menait des pourparlers avec le Colonel Général HALDER."

On voit comment il partit le IO Février I94I pour Helzinki où, avec la collaboration des représentants de l'armée finlandaise il mit au point le plan concret de l'agression contre l'U.R.S.S. Le 2 ou le 3 Mars I94I, de re-

...

H0491 - 0029

tour à Oslo, il composa et remit à l'O.K.W. un exposé sur son voyage :

"Sur la base de ces données, déclare BUSCHENHAGEN, fut établi le plan d'opération :"Le renard bleu ciel", prévoyant l'attaque du chemin de fer de Mourmansk, à partir de la région de Kuusamo,Rovaniemi, Petsamo. Le plan d'opérations dans la région de Kirkines-Petsamo, fut appelé le :"Renne du Nord"; celui de la région de Rovaniemi :"Le renard argenté".

Ensuite comme le déclare BUSCHENHAGEN, à la fin d'Avril ou au début de Mai I94I, il prit de nouveau l'avion à destination d'Helzinki, où " à l'Etat-Major finlandais eurent lieudes conversations avec les Généraux HEINRICHS, AIRO, et le Colonel PAPOLA, au cours desquellesnous tombâmes d'accord sur le fait que l'Etat-Major finlandais était entièrement prêt à prendre part à la guerre projetée contre l'Union Soviétique."

Dans les dépositions qu'il fit de sa propre main devant les Commissions d'Enquête de l'Union Soviétique, dépositions qui seront produites au Tribunal, le Maréchal Ion ANTONESCO raconte ses rencontres avec HITLER en Novembre I940, en Janvier I94I et en Mai I94I, au cours desquelles furent discutées les questions en relation avec la préparation de la guerre contre l'Union Soviétique.

Lors de la première conversation d'ANTONESCO avec HITLER, à laquelle assistait RIBBENTROP et l'interprête personnel d'HITLER (SCHMIDT), furent traitées les questions en relation directe avec l'agression que projetait l'Allemagne contre l'U.R.S.S. et la participation de la Roumanie à cette agression.

A la question posée par les organismes d'enquête sovié-

...

H0491 – 0030

tiques, si l'on pouvait considérer sa première conversation avec HITLER comme le début de son complot commun avec les Allemands, pour préparer la guerre contre l'Union Soviétique, ANTONESCO répondit :

"Je réponds affirmativement."

HITLER avait certainement en vue cette éventualité en vue au cours de la mise au point des plans d'agression contre l'Union Soviétique."

Lors de la deuxième rencontre d'ANTONESCO avec HITLER, en Janvier I94I, à laquelle assistaient également les accusés RIBBENTROP et JODL, HITLER demanda à ANTONESCO de laisser passer à travers le territoire de la Roumanie les troupes allemandes massées en territoire hongrois, afin que ces troupes puissent venir en aide aux Italiens combattant en Grèce."

ANTONESCO déclare :

"J'ai fait part de mon appréhension que les déplacement des armées allemandes à travers la Roumanie, servirent de prétexte à des opérations militaires de la part de l'Union Soviétique, et que dans ce cas, la Roumanie se trouverait dans une situation difficile, son armée n'étant pas encore mobilisée complètement, ce à quoi HITLER répondit qu'il donnerait l'ordre de laisser en Roumanie une partie des troupes allemandes destinées à participer aux opérations contre la Grèce."

HITLER a également souligné que les informations qu'il possédait, témoignait du fait que l'Union Soviétique n'avait nullement l'intention de faire la guerre à l'Allemagne ou à la Roumanie.

A la suite de cette déclaration d'HITLER, je donnais mon assentiment au passage des armées allemandes à travers le territoire roumain.

H0491-0031



"Le Colonel Général JODL, qui assistait à cette conversation, m'expliqua dans ses grandes lignes, la position stratégique de l'armée allemande, en insistant sur la nécessité de frapper la Grèce à partir de la Bulgarie."

Parlant de sa troisième rencontre avec HITLER, qui eut lieu en Mai I94I, à Munich, et à laquelle assistait l'accusé RIBBENTROP, ANTONESCO déclare :

"Au cours de cette rencontre [redacted], nous nous mîmes d'accord de façon définitive, sur l'agression combinée contre l'Union Soviétique.

"HITLER me fait part de sa décision de lancer une agression militaire contre l'Union Soviétique, Ayant préparé cette agression, dit HITLER, nous devons l'exécuter par surprise sur toute la longueur des frontières de l'Union Soviétique, de la Mer Noire à la Mer Baltique. La surprise causée par l'attaque militaire, continua HITLER, donnera à l'Allemagne et à la Roumanie, la possibilité de liquider à bref délai l'un des plus redoutables de leurs adversaires.

"Se basant sur ces plans militaires, HITLER me proposa de consacrer le territoire roumain à la concentration des troupes allemandes et, en corrélation avec cela, de prendre une part directe à l'exécution de l'agression militaire contre l'Union Soviétique.

"Entrant dans la conspiration aux côtés de l'Allemagne, et se préparant à attaquer l'Union Soviétique, la Roumanie poursuivit ainsi à son tour, des buts d'agression." ANTONESCO, dans les mêmes dispositions dit ce qui suit des promesses d'HITLER :

"HITLER souligna que la Roumanie ne devait pas se tenir

...

H0491 - 0032

à l'écart dans cette guerre, car pour récupérer la Bessarabie et la Bugovine du Nord, elle n'avait pas d'autre moyen que de faire la guerre aux côtés de l'Allemagne."

En outre, il dit que :

" En récompense de l'aide qu'elle apporterait à l'Allemagne dans cette guerre, la Roumanie pourrait occuper et administrer également d'autres territoires soviétiques jusqu'au Dniepr" ANTONESCO déclare plus loin :

"Etant donné que la propoition d'HITLER concernant l'agression concertée contre l'U.R.S.S. correspondait à mes intentions agressives, je fis part de mon consentement à prendre part à l'agression contre l'Union Soviétique, et souscrivit à l'obligation de mettre sur le pied de guerre, la quantité voulue de troupes roumaines, et d'augmenter en même temps, les livraisons de pétrole, de produits agricoles nécessaires à l'Allemagne. De retour à Bucarest, après mon voyage de Munich, je commençais la préparation active de la guerre maintenant imminente." Ces faits sont également corroborés par les documents trouvés dans les archives d'ANTONESCO qui seront produits au Tribunal.

J'attire l'attention du Tribunal sur les comptes-rendus de la conversation entre ANTONESCO et le Chef du Protocole du Ministère Allemand des Affaires Etrangères DERNBERG..... ....le 10 Février 1942, conversation qui eut lieu après leur rencontre sur la frontière.

"Je déclarai remarque ANTONESCO, que la Roumanie est entrée dans l'Axe non pas pour la modification du Traité de Versailles, mais dans le but exclusif de la lutte contre les Slaves."

On voit dans ce compte-rendu que la haine des peuples slaves réunissait HITLER et ANTONESCO et était à

...

H0491 - 0033

la base de la préparation et de la perpétration de leur agression.

Les documents qui seront produits au Tribunal, montreront de toute évidence la participation de la Roumanie, de la Hongrie, à la conspiration contre la paix et dans la préparation de la guerre d'agression contre l'Union Soviétique. La Hongrie s'est vue assurer un rôle déterminé dans la guerre, notamment de prendre de revers l'Armée Rouge à travers les Carpathes, au moment où les troupes allemandes et roumaines devaient développer leurs opérations offensives contre l'Union Soviétique.

Ainsi se présentait le bloc criminel des agresseurs ayant l'Allemagne à sa tête, qui conspiraient contre les peuples épris de liberté.

Revenant à ce qu'on appelait le "Cas Barbarossa", je voudrais m'arrêter aux endroits les plus importants de ce document. Le "Cas Barbarossa" contient trois parties. Dans la première partie sont exposés les buts généreux de ce plan. Dans la seconde partie il est question des alliés de l'Allemagne et de la guerre contre l'Union Soviétique. La troisième partie est consacrée au déroulement des opérations militaires sur terre, sur mer et dans les airs.

Une particularité caractéristique de ce document, est le fait qu'il est préparé en vue d'un secret absolu, seulement en 9 exemplaires, ce qui correspond pleinement à la nécessité de garder secrète l'agression que tramait l'Allemagne contre l'Union Soviétique.

Dans la première partie du plan, il est dit :

"La concentration d'armées russes se trouvant dans la partie occidentale de la Russie doivent être anéanties. Il convient de mettre obstacle à la retraite des unités aptes

...

H0491 - 0034

au combat dans les vastes espaces du territoire soviétique, et ensuite, au moyen d'une rapide poursuite, il faudra atteindre la ligne au delà de laquelle l'aviation russe ne sera plus en mesure d'effectuer des attaques contre les régions allemandes."

On voit plus loin dans ce document, que le but final de ce plan est de se fortifier sur la ligne Archangelsk-Vola, de paralyser avec l'aide de l'aviation la dernière zone industrielle de l'Oural, de mettre hors d'état de combattre la flotte de la Baltique, et d'enlever toute possibilité à l'aviation russe d'entreprendre une action offensive d'envergure.

Dans la troisième partie du plan, nous trouvons la directive prescrivant de s'emparer de Leningrad et de continuer les opérations offensives en vue de la conquête du centre de communications et d'économie de guerre le plus important : Moscou. "La conquête de cette ville," est-il indiqué dans ce plan ,"signifie aussi bien du point de vue politique que du point de vue économique, un succès décisif." Elle était le but de l'agression de l'U.R.S.S. pensée, préparée et mise au point longtemps auparavant par l'Allemagne Hitlérienne.

H0491 – 0035

SB I

I2 à I3 h.
8/2/46

La préparation des crimes de guerre .

Parallèlement à l'exécution des mesures stratégiques et diplomatiques pour préparer l'agression perfide contre l'URSS le Gouvernement hitlérien avait pensé et préparé d'avance les plans des crimes de guerre sur le territoire de l'URSS . L'ainsi dénommé "Plan Barbarossa" était un plan stratégique . Mais ce plan se complétait par toute une série d'instructions et d'ordres destinés à englober un véritable complexe de mesures liées aux problèmes de l'invasion de l'Union soviétique . Au nombre de telles mesures, il convient en premier lieu de compter une instruction publiée le I3 Mars I94I par le Quartier général de l'OKW .

Cette instruction concerne une série de problèmes d'organisation de caractère civil et, en particulier, les problèmes de l'organisation des autorités administratives . Il est important de remarquer que, par cette instruction, en Prusse orientale, et dans l'ainsi dénommé Gouvernement général, c'est à dire en Pologne, il était prescrit de mettre en vigueur, pour les troupes allemandes, au plus tard 4 semaines avant le début des opérations, les lois et les ordonnances destinées aux régions des opérations militaires. Par cette instruction l'OKW avait pleins pouvoirs pour assumer le pouvoir exécutif et le transmettre aux Commandants en chef des Groupes d'armées et des armées .

Il est impossible également de passer sous silence dans cette instruction, le point "B" caractéristique du point de vue des problèmes et des buts que se proposaient de réaliser les conspirateurs . Dans ce point, il était dit notamment :

"Sur le théâtre des opérations militaires, le Reichsfuhrer SS se voit investir par ordre du Fuhrer de tâ-

H0491 - 0036

ches spéciales concernant la préparation du Gouvernement politique, qui découle de la lutte finale et définitive de deux systèmes politiques opposés . Dans le cadre de ces tâches, le Reichsfuhrer SS agit indépendamment, sous sa propre responsabilité ."

L'humanité sait maintenant ce que signifiaient ces "tâches spéciales" dont la réalisation était entièrement confiée aux mains des généraux et des officiers de SS qui utilisèrent largement ce droit d'agir "individuellement" et "sous leur propre responsabilité " . Cela signifiait un système de terreur sans précédent, les pillages, les actes de violence, et les meurtres commis contre les prisonniers de guerre et les paisibles citoyens .

En outre, cette instruction présentait de façon tout à fait concrète au commandement, des tâches telles que le pillage et l'exploitation avide des régions occupées par les armées allemandes . Cette instruction est signée par l'accusé Keitel .

Dans une autre instruction, destinée à compléter le plan Barbarossa, datant du mois de Juin 1941, et présentée sous forme de directives de propagande, il est prescrit de se débarrasser impitoyablement de tous ceux qui offriraient une résistance quelconque aux envahisseurs allemands . En ce qui concerne la propagande elle-même, les directives touchant cette question, indiquent ouvertement les méthodes habituelles des hitlériens, la délation ignoble, le mensonge et la provocation, dont devaient se servir les ainsi dénommés "bataillons de propagande".

Il est impossible enfin de ne pas remarquer encore une instruction intitulée "Instruction concernant la juridiction militaire dans la région Barbarossa , et les mesures spéciales à prendre par les troupes" . Cette instruction qui sanctionne l'arbitraire des autorités et

H0491 - 0037

des troupes allemandes envers la population civile des territoires conquis par les forces armées allemandes, commence par exiger des troupes allemandes une "défense" sans merci contre toute action hostile de la part de la population civile. Ces règles prescrivant des mesures draconiennes à l'égard de paisibles citoyens et des partisans, contiennent des indications sur un règlement de comptes impitoyable avec les personnes qui sont appelées dans cette instruction :"éléments soupçonnés" .

Avec la permission du Tribunal je citerai seulement deux points de ces règles : les points 4 et 5 .

"4° Au cas où le temps sera passé pour prendre de telles mesures, où elles n'ont pas pu être appliquées dès l'abord, les éléments soupçonnés doivent être sans délai mis à la disposition de l'officier . Ce dernier décide s'ils doivent être fusillés .

"5° Il est catégoriquement interdit de garder les éléments soupçonnés pour les livrer à la justice après l'établissement de tels tribunaux pour la population locale ."

Le résultat de ces ainsi dénommés "Règles" fut que le destin et la vie de chaque détenu se décidaient entièrement au gré de l'officier et, de plus il était interdit comme le déclare cyniquement cette instruction, de "garder les éléments soupçonnés pour les livrer à la justice", c'est à dire qu'on prescrivait froidement l'anéantissement physique des éléments soupçonnés . Dans le cas d'attaques quelconques contre les forces armées allemandes, cette instruction prescrivait de prendre des "mesures collectives de violence" c'est à dire de procéder à l'exécution massive de gens absolument innocents .

On peut voir jusqu'à quel degré allait le cynis-

H0491 – 0038

du commandement militaire allemand dans l'instauration de cette terreur sanglante , dans le fait que cette Instruction libérait de toute responsabilité , les soldats, les officiers et les fonctionnaires pour les crimes commis par eux, aux dépens de la population civile soviétique . Cette instruction prescrivait au Commandement militaire allemand de ne confirmer que les sentences qui correspondaient , comme il est dit dans le document en question,"aux intentions politiques du Gouvernement ."

En conséquence, longtemps avant le 22 Juin 1941 le Gouvernement hitlérien et le Haut commandement militaire allemand dont les représentants se trouvent sur ce banc des accusés, préparèrent et mirent au point, méticuleusement les crimes de guerre sur le territoire de l'URSS , ceux-là mêmes qui furent par la suite perpétrés . Ces plans apportent impitoyablement la preuve que les crimes monstrueux organisés par les accusés étaient préparés par eux, de longue date .

Agression criminelle de l'Allemagne hitlérienne contre l'URSS.

Le 22 Juin 1941, les conspirateurs hitlériens violant traitreusement le Pacte de non-agression germano-soviétique, envahirent sans déclaration de guerre, le territoire soviétique, commençant par là-même, une guerre d'agression contre l'URSS, sans le moindre motif de la part de l'Union Soviétique .

D'énormes concentrations de troupes allemandes secrètement massées à l'avance sur les frontières, furent lancées contre l'URSS au Nord, comme cela avait été décidé dans les plans d'agression contre l'URSS , les troupes finlandaises prirent part à la guerre, tandis que dans le Sud, les troupes roumaines et hongroises entraient en action et que, voulant provoquer le trouble et la panique, l'avia-

H0491 – 0039

tion militaire allemande commença dès les premières heures de la guerre le bombardement de villes paisibles, les vouant ainsi à la destruction .

Moins d'un mois après cet acte perfide, Hitler organisa une conférence à laquelle assistèrent Rosenberg, Glering, Bormann, Lammers et Keitel .

Au cours de cette conférence, Hitler donna l'instruction à ses interlocuteurs de ne jamais dévoiler aux yeux du monde les véritables buts de la guerre commencée par les hitlériens. Se référant à la façon dont il avait agi à l'égard de la Norvège, du Danemark, de la Hollande et de la Belgique, Hitler souligna qu'il fallait également agir de la même façon, c'est à dire cacher par tous les moyens les véritables intentions des conspirateurs .

"Ainsi - isait Hitler- nous allons de nouveau souligner que nous avons été contraints d'occuper la région, d'y rétablir l'ordre et d'assurer notre sécurité ... C'est de là que découle notre régularisation . De cette façon, on ne doit pas savoir qu'il s'agit d'une régularisation définitive . Néanmoins, malgré cela, nous continuerons à appliquer toutes les mesures indispensables, les fusillades, les déportations et ainsi de suite ..."

Ces fusillades, la déportation de paisibles populations en esclavage en Allemagne, les pillages et les violences de toute sorte, dont fut victime la population civile s'appelaient dans le langage d'Hitler et de ses accolytes des "régularisations".

Au cours de cette conférence tenue par les conspirateurs, furent également précisées les tâches ultérieures du Gouvernement hitlérien, à l'égard de l'Union Soviétique .

"Dans ses grandes lignes, le problème est le suivant : Premièrementla conquérir, Deuxièmement:la gou-

H0491-0040

verner, Troisièmement : l'exploiter .

"Le point le plus important est que la création d'une puissance militaire à l'ouest de l'Oural ne doit plus jamais être remise en question, dussions-nous nous battre pour cela pendant cent ans . Tous les disciples du Fuhrer doivent savoir que le Reich ne sera en sécurité qu'à partir du moment où il n'y aura plus à l'ouest de l'Oural de troupes annemies . Il y a une règle de fer que nous devons observer : on ne doit jamais permettre que quelqu'un porte des armes, si ce n'est pas un Allemand ... Seul un Allemand a le droit de porter les armes et non pas un Slave, un Tchèque un Cosaque ou un Ukrainien ."

Hitler continua ainsi :

"Toute la région pré-Baltique devra devenir une région du Reich . De même la Crimée, et les régions avoisinantes doivent devenir une région du Reich . Ces régions avoisinantes doivent être aussi étendues que possible , et les colonies de la Volga doivent également devenir une région du Reich , ainsi que la région de Bakou . Elle doit devenir une concession allemande, colonie militaire . Les Finlandais veulent recevoir la Carélie orientale. Cependant étant donné son importante production de nickel, la presqu'île de Kola doit revenir à l'Allemagne . Les Finlandais émettent des prétentions sur la région de Leningrad .. Aplatir Leningrad au niveau du sol puis, le donner aux Finlandais ."

Les buts de pillage de la guerre commencée par l'Allemagne contre l'URSS sont explicitement formulés dans un article du chef de la propagande fasciste, le célèbre Goebbels, intitulé : "Pourquoi ?"

Goebbels écrivait :

H0491 – 0041

"Cette guerre n'est pas pour le Trône ou l'Autel c'est une guerre pour les grains et le pain, pour une table abondamment garnie, pour des déjeuners et des dîners abondants, c'est une guerre pour les laitages, le caoutchouc, le fer, le minerai .."

A son tour, Goering, dans sa déclaration à la Fête de la Moisson, qui eut lieu au Palais des Sports de Berlin, le 5 Octobre 1942, publiée dans le journal "Voelkischer-Beobachter" du 6 Octobre 1942, s'écriait voluptueusement :

"N'oubliez pas que nous avons ôté aux Russes leurs meilleures régions : les oeufs, le beurre et la farine s'y trouvent dans une quantité que vous ne pouvez même pas imaginer . Il faudra nous occuper de ce que tout cela soit convenablement assimilé et convenablement transformé sur place ."

L'accusé Rosenberg travaillait fiévreusement à inventer de nouveaux noms pour les villes soviétiques, tels que Gothenburg au lieu de Simferopol, ou de : Theodorichshafen au lieu de Sébastopol . Rosenberg menait cette occupation de front avec la direction d'un organisme spécial destiné à l'"assimilation" du Caucase .

Tout cela montre avec une aveuglante clarté les véritables plans de pillage et les intentions des agresseurs hitlériens à l'égard de l'Union Soviétique . Ces desseins criminels avaient en vue, avant tout, la dévastation de l'Union soviétique, l'asservissement et l'exploitation du peuple soviétique .

En même temps, tout cela ouvrait la voie pour l'établissement de la domination hitlérienne en Europe et dans le monde entier . C'est bien pour cette raison que dans

H0491 – 0042



le document édité par la "Direction de la guerre sur mer" consacré au plan de conquête de l'Afrique du Nord, de Gibraltar, de la Syrie, de la Palestine et de l'Egypte, le Gouvernement hitlérien faisait dépendre entièrement l'exécution de ce plan de l'issue de la guerre contre l'union Soviétique .

Essayant de masquer ses buts impérialistes, la clique hitlérienne, à son habitude, se plaignait hautement d'un soi-disant danger que faisait courir à l'Allemagne l'Union Soviétique, appelant la guerre de dévastation déclenchée contre l'Union Soviétique avec des buts d'agression, une "guerre préventive" .

Pauvres prétextes !

De quelle guerre préventive peut-on parler lorsqu'il est surabondamment démontré par les documents que l'Allemagne avait depuis longtemps préparé et mis au point le plan d'agression contre l'URSS , formulé des intentions de pillage, indiqué les territoires de l'Union Soviétique dont elle se proposait de s'emparer, établi les méthodes de dévastation systématique de ces territoires et de l'extermination de leurs populations, mobilisé depuis longtemps ses troupes, et amené à pied d'oeuvre aux frontières de l'URSS. 170 divisions pleinement préparées qui n'attendaient plus que le signal de passer à l'action .

L'agression commise par l'Allemagne fasciste contre l'URSS et également les documents authentiques du Gouvernement hitlérien rendus maint nant publics, découvrent de façon définitive devant les yeux du monde et de l'Histoire, toute la fausseté et toute la risibilité des assertions de la propagande hitlérienne, au sujet du caractère préventif de la guerre déclenchée contre l'URSS .

Le loup fasciste aura beau entrer dans la peau de l'agneau, il ne pourra cacher ses crocs !

H0491 – 0043

Ayant exécuté son agression traitresse contre l'URSS, le Gouvernement hitlérien escomptait que la longue préparation de cette agression, la concentration de toutes les forces armées de l'Allemagne pour cette offensive, la participation des armées roumaines et finlandaises, et également d'unités italiennes et hongroises à cette opération et enfin l'avantage conféré par la soudaineté de l'attaque assureraient un rapide écroulement de l'URSS .

Cependant tous les projets de nos agresseurs furent réduits à néant par l'héroique résistance de l'Armée rouge qui défendit avec abnégation l'honneur et l'indépendance de sa patrie . Les plans de progression des armées allemandes tombaient les uns après les autres .

Je ne vais pas ici, vous exposer toutes les étapes de la guerre patriotique du Peuple soviétique contre les agresseurs germano-fascistes, la grande et courageuse lutte de l'Armée rouge contre les troupes allemandes, roumaines, finlandaises et entres qui avaient envahi le territoire de l'Union Soviétique . Le monde suivait cette lutte avec admiration, elle ne sera jamais oubliée par l'Histoire .

Sur des champs de bataille sans précédent par leur étendue et par l'acharnement des combats qui s'y déroulèrent, le peuple soviétique défendait avec tenacité et courage , l'honneur, la liberté et l'indépendance de sa patrie et, de concert avec les forces armées des nations alliées, libéra les peuples épris de liberté de la menace terrible de l'esclavage fasciste .

Les crimes de guerre .

Après avoir préparé et exécuté son agression perfide contre les peuples épris de liberté, l'Allemagne fasciste a transformé la guerre en un système de banditisme organisé .

H0491 – 0044



Les assassinats de prisonniers de guerre, l'extermination de populations pacifiques, le pillage des régions occupées et d'autres crimes de guerre se sont avérés partie intégrante du programme de la guerre éclair et totale conçue par les Hitlériens . Dans les territoires de l'URSS provisoirement occupés, la terreur fasciste a pris des proportions particulièrement importantes et s'est manifestée avec une cruauté particulière .

Les massacres collectifs de citoyens pacifiques

Hitler disait à Rauschnigg :

"Nous devons développer la technique de la dépopulation . Si vous me demandez ce que j'entends par dépopulation, je vous répondrai que j'envisage par là la suppression d'unités raciales entières . Et c'est ce que j'ai l'intention de réaliser, c'est en gros ma tâche . La nature est cruelle, et c'est pourquoi nous pouvons aussi nous permettre d'être cruels . Si je peux envoyer la fleur de la nation allemande dans la fournaise de la guerre sans le moindre regret de verser le précieux sang allemand, j'ai évidemment aussi le droit d'exterminer des millions d'êtres de race inférieure qui se multiplient comme des larves ."

De nombreux documents se trouvent à la disposition de l'accusation soviétique . Ils ont été réunis par la Commission d'Etat extraordinaire pour l'établissement et l'enquête sur les crimes des usurpateurs fascistes allemands et leurs complices . Ces documents sont des preuves irréfutables des crimes innombrables commis par les autorités allemandes .

Nous avons à notre disposition un document intitulé "Appendice N° 2 à l'ordre opératif N° 8 du Chef de la police de sécurité et de la SD ", daté : Berlin le I7 Novem-

H0491 - 0045

bre I94I, et signé par Heindrich qui remplissait alors les fonctions de suppléant de Himmler . Ce document a été élaboré de concert avec le Haut commandement des forces armées allemandes . Des appendices à l'ordre N& 8 ainsi que des ordres N° 9 et I4 et /de leur appendice, il ressort que l'extermination systématique des citoyens soviétiques dans les camps de concentration germano-gascistes sur les territoires occupés par les Allemands en URSS et dans d'autres pays, était accomplie sous le prétexte de "filtrage" de "mesures d'assainissement" , d'"épuration" de "mesures spéciales" , de "régime spécial" de "liquidation", d' "exécution" etc ...

L'exécution de ces crimes était confiée aux Sonderkommandos, spécialement recrutés et créés d'un commun accord par le chef de la police et de la SD d'une part et par le Haut commandement desforces armées allemandes, de l'autre.

De l'appendice I à l'ordre N° I4 il ressort que ces équipes opéraient sur leur propre initiative, sur la base, dit ce document, de pouvoirs spéciaux et selon des directives générales données dans le cadre de la règlementation en vigueur dans le camp , en contact étroit avec les commandants des camps et les officiers du contre-espionnage

Il est à noter que les Hitlériens, lors de l'avance sur Moscou, ont créé un Sonderkommando Moscou, spécial, destiné à l'extermination massive des moscovites.

Le gouvernement hitlérien et le commandement des forces armées allemandes craignaient que les ordres monstrueux N° 8 et N° I4 ne tombent entre les mains de l'armée rouge et du gouvernement soviétique , et prenaient mai toutes les dispositions afin de conserver ces ordres dans le secret le plus absolu . Dans l'ordre N° I4 Heindrich prescrivait littéralement :

"Je souligne particulièrement que les ordres opé-

H0491 - 0046

ratifs N° 8 et N° I4, ainsi que les directives y afférentes, doivent être immédiatement détruits en cas de danger inévitable . Les rapports au sujet de cette destruction doivent être adressés à moi ."

En outre, en plus des ordres cités ci-dessus comprenant le programme et le plan d'extermination des citoyens soviétiques ~~xxx~~ de nombreux ordres et de nombreuses directives ont été promulgués par les hitlériens aussi bien en ce qui concerne le domaine de l'Administration civile que dans le domaine du commandement militaire allemand , prescrivant l'extermination massive et l'application très étendue des peines de mort aux citoyens soviétiques . Dans l'ordre de Keitel en date du I3 Décembre I94I , on pouvait lire :

"Le Fuhrer estime que la peine de privation de liberté et même les travaux forcés à perpétuité seraient considérés comme un signe de faiblesse . L'intimidation effective et la véritable terreur ne peuvent être atteintes que par des peines de mort ou par des mesures laissant la population dans l'ignorance au sujet du sort des condamnés . On poursuit ce but par la déportation des criminels en Allemagne . Les instructions ci-jointes pour les poursuites contre des criminels correspondent à cette décision du Fuhrer . Elles sont ratifiées par lui . Keitel ."

Parmi les moyens d'extermination des citoyens soviétiques appliqués par les Hitlériens, il faut citer également les contaminations préméditées par le typhus, l'asphyxie dans les chambres à gaz etc .. Les enquêtes menées par la Commission Extraordinaire d'Etat de l'Union soviétique ont établi qu'au front, dans leurs premières lignes de défense, les Hitlériens créaient systématiquement des camps de

H0491 - 0047

concentration spéciaux dans lesquels se trouvaient internés des dizaines de milliers d'enfants, de femmes, de vieillards inaptes au travail . Les approches de ces camps étaient minées . Aucune baraque, même du type de baraque de camp, ne se dressait sur les territoires de tels camps et les internés étaient disposés à même le sol . Pour la moindre tentative d'infraction au régime de travaux forcés instauré dans ces camps, les internés étaient fusillés . Dans ces camps on a découvert des milliers de malades atteints de typhus , qui, en entrant en contact avec la population amenée là, la contaminaient systématiquement . Dans le document qui sera présenté par l'accusation Soviétique on décrit en détail ces crimes barbares des occupants germano-fascistes .

L'accusation possède un document signé par l 'Untersturmfuhrer Becker en date du I6 Mai I942 . Ce document est un rapport adressé aux autorités supérieures sur l'application pratique des chambres à gaz . Voici ce que nous pouvons lire dans ce document monstrueux :

"Le lieu des exécutions se trouve à une distance d'au moins I0 à I5 kilomètres des routes fréquentées et difficilement accessible en raison de son emplacement . Par temps humide ou pluvieux, son accès devient complètement inaccessible et impraticable . Que les victimes y soient acheminées à pied ou qu'elles y soient amenées en véhicule, elles s'aperçoivent immédiatement de ce qui doit se passer et commencent à donner des signes d'inquiétude, ce qui doit tre évité . Il ne reste donc qu'un seul moyen : les charger dans le camion au point de rassemblement, et le les emmener ensuite vers le lieu de l'exécution .

"J'ai donné l'ordre de camoufler les camions du groupe D, en camions d'habitation (roulotte) et pour cela j'ai fait pratiquer une lucarne de chaque côté pour

H0491 – 0048



les petits camions et deux lucarnes de chaque côté des gros camions, semblables à celles que nous voyons sur les maisons paysannes de la contrée . Cependant ces camions y obtinrent une renommée telle que non seulement les personnalités officielles, mais aussi la population les appelaient : Camions de mort, dès que l'un d'entre eux faisait apparition . A mon avis il est impossible de les camoufler et de les maintenir secrets pendant un laps de temps tant soit peu long . J'ai ordonné en outre que lors de l'exécution par les gazs le personnel soit maintenu à l'écart des camions, afin que les gazs qui en émanent ne nuisent pas à sa santé . Ici je voudrais attirer l'attention sur le fait suivant : certains chefs d'équipe forcent leurs hommes à décharger ces camions après l'empoisonnement par les gazs . J'ai attiré l'attention des chefs des Sonderkommandos correspondants sur le danger physique et moral que ce travail peut apporter aux hommes , sinon sur le champ,du moins dans l'avenir . Des hommes venaient se plaindre de maux de tête survenant après chaque déchargement des camions . Cependant on ne veut pas modifier cette méthode, car on craint que les détenus appelés à faire ce travail ne profitent d'un moment favorable pour s'évader . Afin de préserver les hommes de ce danger je demanderais que des ordres correspondants soient publiés .

"L'empoisonnement par les gazs n'est pas toujours faite comme il devrait l'être . Afin d'en finir au plus vite les chauffeurs donnent toujours les pleins gazs . A la suite de ces mesures, les condamnés meurent asphyxiés et non en s'endormant comme cela était prévu . Mes directives ont démontré qu'avec une position correcte du levier, la mort survenait plus vite, les condamnés s'endormaient alors tranquillement . Les visages convulsés et les excréments que l'on remarquait jusque là, n'étaient plus observés .

"Dans le courant de la journée j'irai visiter le

H0491 - 0049

groupe B, d'où j'enverrai mes rapports ultérieurs .

Docteur Becker, Untersturmfuhrer ."

On a déjà cité ici les camps de Maidanek et d'Auschwitz, avec leurs chambres à gaz où furent exécutés plus de 5 millions I/2 de citoyens totalement innocents de P Pologne, de Tchécoslovaquie, de l'URSS, des Etats-Unis d'Amérique, de Grande Bretagne, de France et d'autres pays démocratiques . Je dois citer les camps de concentration de Smolensk, de Stavropol, de Karkov, de Kiev, de Lvow, de Poltava, de Novgorod, d'Orel, de Rovno, de Dniepetrowsk, d'Odessa, de Kamenetz-Podolsk, de Gomel, de Kertch, de la région de Stalingrad, de Kaunas, de Riga, de Mariampol, (République de Lithuanie) de Kloga (république d'Esthonie) ainsi que de nombreux autres camps où les "itlériens torturèrent à mort des centaines de milliers de civils soviétiques ainsi que des combattants et des chefs de l'Armée rouge .

Les Allemands commettaient également des fusillades en masse de citoyens soviétiques dans la forêt de Livennitz qui se trouve aux abords de Lvow en direction de Tarnopol . Dans cette forêt les Allemands emmenaient quotidiennement des groupes importants de prisonniers de guerre soviétique, à pied ou en camion . Les Allemands y dirigeaient des détenus du camp de Janosk , de la prison de Lvow, ainsi que de paisibles citoyens soviétiques arrêtés sur les places et dans les rues de la ville de Lvow au cours de rafles nombreuses .

Selon l'enquête de la Commission extraordinaire d'Etat, il a été établi que les allemands ont fusillé dans la forêt de Livennitz plus de 200.000 personnes .

Ces assassinats collectifs, ce régime de terreur et d'arbitraire ont été pleinement approuvés dans le discours de l'accusé Rosenberg à la Conférence du Front du Travail allemand en Novembre I942 .

H0491 - 0050

"Il est évident -a déclaré Rosenberg- que si ces peuples nous seront soumis, c'est à dire ceux des territoires de l'URSS, l'arbitraire et la tyrannie seront une forme de gouvernement extrêmement adéquate ."

Par la suite, lorsque l'Armée rouge commença à nettoyer des hordes germano-fascistes, les territoires de l'URSS, provisoirement occupés, et lorsque les organismes du pouvoir soviétique commençèrent à dévoiler les crimes monstrueux des tortionnaires fascistes, en découvrant de nombreuses tombes de citoyens soviétiques, de combattants et d'officiers torturés à mort par les fascistes , le commandement allemand prit des mesures d'urgence, afin d'effacer et de détruire les traces de ses crimes ; dans ce but, le commandement allemand organisa des fouilles de tombes sur une grande échelle et l'incinération des cadavres qui s'y trouvaient . Un ordre spécial de l'Obersturmfuhrer daté de Rovno le 5 Aout 1943 N° 55/43 F et adressé au Chef régional de la gendarmerie de Kamen-Kachirsk, stipulait :

"Donner informations immédiates sur l'emplacement et le nombre de fosses communes de la région donnée et contenant les cadavres de ceux qui ont subi une peine spéciale."

Parmi les documents découverts dans l'édifice de la Gestapo de la région de Rovno, il a été trouvé un rapport sur l'exécution de l'ordre précité, avec une liste d'environ 800 emplacements, de pareilles fosses . Cette liste montre que les bourreaux germano-fascistes choisissaient pour ensevelir leurs victimes, des endroits particulièrement éloignés et d'un abord difficile .

A la fin de cette l ste on peut lire :" La liste comprend toutes les fosses, y compris celles des équipes qui y ont travaillé ."

Je lirai maintenant un extrait d'un rapport

H0491 – 0051



adressé à l'Association internationale des représentants de plusieurs milliers d'anciens internés d'Auschwitz :

"L'exécution par les gaz de quantités incroyables de personnes, avait lieu dès l'arrivée des transports en provenance de divers pays : de France, de Belgique, de Hollande, de Grèce, d'Italie, de Hongrie, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne, de Pologne, de l'URSS, de Norvège etc .. Les nouveaux arrivés devaient passer devant le SS médecin du camp ou devant le SS commandant du camp . Ces derniers départageaient les déportés sur la droite et sur la gauche . A gauche c'était la mort par les gaz . D'un transport de I500 personnes une moyenne de I200 à I300 était dirigée immédiatement sur les chambres à gaz . Il était rare que le pourcentage des déportés admis au camp fût plus important . Il arrivait souvent que les médecins SS Mengele et Tilo procédaient à cette "sélection" en sifflotant un air joyeux . Les personnes désignées pour l 'exécution par les gaz devaient se déshabiller devant la chambre à gaz où on les rabattait ensuite à coups de fouet . Le portillon de la chambre-cave se refermait alors, et les victimes étaient asphyxiées . La mort survenait environ 4 minutes plus tard . Au bout de 8 minutes on ouvrait la chambre à gaz et les ouvriers de l'"équipe spéciale" des dénommés Sonderkommandos transportaient les cadavres vers les fours crématoires qui fonctionnaient nuit et jour .

"Lors de l'arrivée des transports de Hongrie, ces fours ne suffisaient plus et l'on devait avoir recours à d'énormes tranchées crématoires . On y installait des bûchers qu'on arrosait de pétrole . Dans ces tranchées on entassait des cadavres, mais souvent les SS y joignaient aussi des vivants, enfants et adultes . Les malheureux y périssaient d'une mort horrible . Les graisses nécessaires à l'incinéra-

H0491 – 0052

tion étaient en partie récupérées sur les cadavres des gazés afin d'économiser le pétrole . Les cadavres fournissaient aussi des huiles et des graisses destinées à des usages techniques et même à la fabrication du savon ."

Le rapport se termine par les mots suivants :

"Nous réclamons nous, ainsi qu'environ I0.000 rescapés de toutes les nationalités que les crimes et les monstruosités invraisemblables des Hitlériens ne demeurent pas impunis ."

Les monde civilisé, tous les peuples épris de liberté, se joignent à cette juste réclamation .

Tortures et assassinats des prisonniers de guerre .

L'un des crimes les plus importants des conspirateurs hâtlériens fut l'extermination organisée des prisonniers de guerre .

De nombreux cas de meurtre, et de tortures auxquels étaient soumis les prisonniers de guerre, ont été établis . Les malheureux étaient torturés au fer rouge, on leur crevait les yeux, on leur coupait les membres etc ...

Ces cruautés et ces méthodes d'extermination systématique appliquées aux prisonniers, soldats et officiers de l'Armée rouge, n'étaient ni l'effet du has ard, ni des actes commis par des officiers isolés de l'armée allemande ou par des fonctionnaires allemands .

Le gouvernement hitlérien et le commandement de l'armée allemande exterminaient les prisonniers de guerre avec cruauté . De nombreux documents , des directives et des arrêtés du gouvernement nazi ainsi que les ordres du Haut Commandement allemand en témoignent .

Encore au mois de Mars I94I, comme il ressort de l'interrogatoire du Lieutenant général allemand Osterreich,

H0491 - 0053

une réunion secrète eut lieu à Berlin au siège du Haut commandement . Des mesures concernant l'organisation des camps pour les prisonniers de guerre russes et les règles des traitements auxquels ils devaient être soumis y furent tracés Ces règles et ces mesures, comme il ressort des témoignages d'Osterreich n'étaient en somme qu'un plan d'extermination des prisonniers de guerre soviétiques .

De nombreux prisonniers de guerre soviétiques f furent fusillés et pendus, et nombre d'entre eux périt par la famine et par les maladies infectieuses, par le froid et par les tortures, qui leur étaient méthodiquement appliquées par les Allemands selon un plan prémédité ayant pour but l'extermination passive des soviétiques .

Dans l'appendice 5 à l'ordre dy Chef de la police de sécurité et de la SD, on voit sous le N° 8, en date du I7 Juillet I94I, une liste des camps pour prisonniers de guerre créés sur le territoire de la Ière circonscription militaire, et sur celui du Gouvernement général .En particulier dans la première circonscription militaire furent créés les camps de Prokulce, Gaidekrug, Schirwindo, Schutzenroth, Ebenrod, Prostkan, Suvalki, Fischbor-Kurzen, Ostrolenka .

Dans ce qu'on appelle le Gouvernement général des camps étaient créés à Ostrove, Mezovetzka, Cedletse, Blopodlasko, Holme, Yaroslave,.

Dans l'annexe à l'ordre d'opération N° 9 promulgué à l'extension de l'ordre N° 8 du I7 Juillet I943 on c te des listes de camps pour prisonniers de guerre soviétique situés sur le territoire des circonscriptions militaires de 4, 6, 8, I0, II et I3 à Gammerchtein, à Schneidemulle .

LE PRESIDENT.- Vous serait-il agréable de suspendre maintenant l'audience ?

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE A I2.45

69-07-4

H0491 - 0054

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Séance du vendredi 8 février 1946, ouverte à 14 heures sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE

THE MARSHALL OF THE COURT. - L'accusé Hess sera abasent des débats de cet après-midi.

LE PRESIDENT. - Vous serait-il agréable, ainsi qu'à la délégation soviétique que le Tribunal ait une audience publique demain matin, à la suite de quoi nous pourrions suppendre pour audience à huis clos afin de régler les questions administratives ? La délégation soviétique n'y voit pas d'objections ?

M. RUDENKO. - Nous n'avons pas d'objection à faire

LE PRESIDENT. - Bien, par conséquent, nous aurons une audience demain de 10 heures à 11 heures et demi, nous suspendrons ensuite.

M. RUDENKO. - Dans ces camps de prisonniers de guerre, destinés égalementà la population civile, on pratiquait l'extermination et des tortures appelés par les Allemands " filtrage, exécution, régime spécial". Le camp de Grasse Lazarett construit par les Allemands dans la ville de Slavonta a laissé un sombre souvenir. Le monde entier connait les atrocités commises par les Allemands sur la personne des prisonniers de guerre soviétique et des

H0491-0055



prisonniers des états démocratiques à Auxchwitz, Maïdanek, et dans de nombreux autres camps. Là avaient cours les directives de la police de sécurité allemand et du SD, élaborées en accord avec l'état major du haut commandement des forces armées dont le chef était l'accusé Keitel.

Dans l'ordre d'opération n°8 il était dit que : " les exécutions ne doivent pas avoir lieu dans le camp ou dansl'entourage immédiat du camp. Si les camps du gouvernement général se trouvent à proximité immédiate de la frontière, il faut autant que possible, envoyer les prisonniers pour un traitement dans les anciens districts soviétiques. Si des exécutions deviennent nécessaires par suite de violation de la discipline du camp, le chef du peloton d'exécution doit dans ce camp s'adresser au commandant du camp.

L'activité des " zondercommande " avec sanctio des commandants des arrières de l'armée ( chefs de districts pour les affaires des prisonniers de guerre ) doit se passer de façon à ce que le filtrage passe inaperçu dans la mesure du possible. La liquidation doit être faite sans délai, et à une distance telle des camps de dépôt et des points habités que le reste des prisonniers et de la population n'en sache rien.

Dans l'annexe n° 1 à l'ordre d'opération n° 14 du chef de la police de sécurité et du SD, daté de Berlin, le 29 octobre 1941, sous le n° 2I B/4I on recommande le " mode " d'exécution suivant : " les chefs de groupes d'opération, décident sous leur propre responsabilité les questions d'exécution et donnent les indications correspondantes aux zonderkommandes. Pour la

H0491 - 0056



mise en exécution des mesures arrêtées par les présentes directives, c'est aux équipes d'exiger de la direction des camps qu'on leur livre des prisonniers. Le haut commandement de l'armée ordonne aux commandants de satisfaire aux exigences de ce genre.

Les exécutions doivent passer inaperçues, dans des endroits adéquats, et en tout cas, non dans le camp même, ou dans son entourage immédiat. Il est indispensable de veiller à l'enterrement immédiat et correct des cadavres.

Le rapport du Commandant d'une équipe d'exécution ( rapport du obersturmhamfuehrer Lipper au brigadenfuehrer) dit que dans le camp de Vinnitz après un soi disant " filtrage " il ne restait en tout que 25 hommes que l'on pouvait mettre dans la catégorie des " suspects ".

" Cette quantité limitée - dit le " rapport - " s'explique par le fait que les organisations locales prenaient quotidiennement des mesures indispensa- " bles au point de vue de la police de sécurité contre " les éléments réfractaires des camps stationnaires de " prisonniers de guerre, en liaison avec les commandants " ou officiers correspondants du cntre-espionnage"

De cette façon en dehors des exécutions massives faites par des " zonderkommandes " créés spécialement dans ce but, l'extermination systématique des citoyens soviétiques était largement appliquée par les commandants des camps de prisonniers soviétiques et par les équipes sous leurs ordres.

H0491-0057

8/2/46 2 H 3 H

JN 4

Dans les documents de la commission extraordinaire d'état pour l'instigation des crimes perpétrés par les Allemands sur les territoires momentanément occupés, le commissaire pour les affaires étrangères, Molotov au sujet de l'extermination des prisonniers de guerre et des traitements cruels, on cite un grand nombre de crimes monstrueux commis par le gouvernement nazi et le haut commandement allemand .

Dans la note du commissaire du peuple aux affaires étrangères, Molotov , du 25 novembre 1941, au sujet des atrocités révoltantes des autorités allemandes à l'égard des prisonniers de guerre soviétique, note envoyée à tous les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires des pays avec lesquels l'URSS a des relations diplomatiques, il est indiqué que les soldats de l'armée rouge étaient soumis de la part du Haut commandement allemand et des unités allemandes militaires à des tortures bestiales et à des assassinats. Les blessés et les malades sans défense de l'armée rouge se trouvant dans des hopitaux étaient piqués à la baïonnette et fusillés sur place par les fanatiques fascistes, ceux-ci violaient les infirmières et les ambulancières et tuaient férocement les représentants du personnel médical.

Selon les directives du gouvernement allemand et du haut commandement on tenait un compte spécial des victimes des exécutions. Ainsi, dans l'instruction donnée dans l'annexe n° 2 à l'ordre de Heidrich n°8, on indique qu'il est indispensable de tenir un compte des "exécutions" c'est à dire de l'anéantissement des prisonniers de guerre de la manière suivante :

H0491-0058



1) le numéro matricule, 2), nom, prénom, 3), date et lieu de naissance, 4) profession, 5) dernier lieu de résidence, 6) raisons de l'exécution, 7) jour de l'exécution.

La réalisation ultérieure des tâches des zonderkommander pour l'anéantissement des prisonniers de guerre soviétiques a été donné dans l'ordre d'opération du chef de la police de sécurité et du Sd, n° 14 en date du 29 octobre 1941.

Au nombre des atrocités commises sur les prisonniers de guerre soviétiques, il faut ajouter le fait de les brûler au fer rouge de signes distinctifs, particuliers qui furent arrêtés par une décision spéciale du Haut Commandement allemand datée du 20/7/42.

On prévoit dans cette décision le système suivant : faire une incision superficielle de la peau tendue à l'aide d'une lancette chauffée à blanc et mouillée à l'encre de chine.

La Convention de La Haye de 1907 sur les prisonniers de guerre prescrit non seulement dagir humainement avec les prisonniers, mais encore de respecter leurs sentiments patriotiques, et de ne pas utiliser leurs forces dans la lutte contre leur propre patrei. L'article 3 de la convention sur les lois et coutumes de la guerre interdit à un belligérant d'obliger les citoyens du payx ennemi à prendre part aux actions militaires dirigées contre leur pays, même sfils étaient à son service avant le début de la guerre.

Les Hitlériens ont également foulé aux pieds

H0491 - 0059



ce principe élémentaire du droit international. En les rouant de coups et en les menaçant de les fusiller, ils ont obligé les prisonniers à travailler en qualité de conducteur sur des chariots, sur des voitures et des camions, transportant des munitions et autres charges militaires au front ; ils les ont utilisés comme transporteurs de munitions sur les positions de 1 ère ligne de feu, en qualité de groupe auxiliaire d'artillerie contre-avion.

Dans la région de Léningrad, dans le district de l'Eln ( région de Smolensk ) dans la région de Gomel de la Russie Blanche, dans la région de Poltava et dans d'autres, on a enregistré des cas où au moment des attaques le Commandement allemand, sous la menace d'exécutions, poussait en avant des prisonniers de l'armée rouge, devant ses colonnes montant à l'attaque.

L'extermination massive des prisonniers de guerre soviétiques établie par des enquêtes spéciales conduites par la Commission nationale extracrdinaire est également confirmée dans les documents de la police et du haut commandement allemand, saisis par les troupes soviétiques et alliées sur le territoire allemand.

On constate dans ces documnts qu'un grand nombre de prisonniers de guerre soviétiques mouraient de faim, du typhus et d'autres maladies. Les commandants des camps interdisaient à la population civilede donner du ravitaillement aux prisonniers de guerre et les condamnaient à mourir de faim.

Dans de nombreux cas, les prisonniers de guerre qui ne pouvaient pas marcher en colonnes de marche par suite

H0491-0060



de la faim et de l'épuisement, étaient fusillés sous les yeux de la population civile et leurs cadavres n'étaient pas ensevelis. Dans de nombreux camps, on ne s'occupait pas du tout de l'habitation des prisonniers de guerre. On ne leur donnait même pas un instrument pour se creuser un trou ou un terrier. On pouvait entendre les réflexions des Hitlériens : ' plus il y a de prisonniers morts, mieux cela vaut pour nous'.

En raison de tout ce qui a été dit plus haut, au nom du gouvernement soviétique et au nom du peuple soviétique, je déclare que les responsables de la liquidation sanglante des prisonniers de guerre faite en violation de toutes les règles sont les accusés, le gouvernement criminel et le haut commandement allemand et les représentants qui sont maintenant sur le banc des accusés.

Dans la longue chaine des crimes honteux commis par les occupants, germano fascites, une place spéciale était occupée par l'envoi en esclavage pour un travail d'esclaves de citoyens pacifiques, hommes, femmes et enfants.

Les documents démoignent de ce que le gouvernement nazi et le Haut commandement allemand ont mis en exécution l'envoi en esclavage en Allemagne des citoyens soviétiques en utilisant l'abus de confiance, la menace et la violence. Ces citoyens soviétiques étaient vendus par les brigands fascistes comme exclaves aux entreprises et aux individus privés en Allemagne. Les détenus étaient voués à la faim, aux mauvais traitements et en fin de compte à une mort cruelle.

H0491-0061



Par la suite, je m'arrêterai sur les directives, dispositions et ordres éminents et barbares du gouvernement nazi et du haut commandement qui étaient promulgués dans le but de réaliser l'envoi de citoyens soviétiques en esclavage en Allemagne et pour lesquels portent la responsabilité prés nte, en particulier Goering, Keitel, Rosenberg, Sauckel et d'autres.

Les documents dont dispose le Minisètre Public soviétique s/aisis par l'Armée rouge dans les états majors détruits des armées germano fascites, convainquent les accusés des cruautés qu'ils ont commises.

Dans un rapport présenté au cours de la réunion du front du travail allemand en novembre 1942, Rosenberg a présenté des faits et des chiffres confirmant les énormes proportions de l'envoi organisé par Sauckel de populations soviétiques en Allemagne pour un travail d'esclave.

Le 7 novembre 1941, à Berlin, avait lieu une réunion secrète au cours de laquelle, Goering a donné à ses auxiliaires des instructions sur l'utilisationdes citoyens soviétiques pour le travail obligatoire.

Nous connaissons maintenant ces instructions grâce au document qui est la circulaire secrète n° 42006/4 de l'état major des affaires économiques du Commandement allemand à l'Est, datée du 4 décembre 1941. Voici ce qu'indiquaient ces instructions :

" Il faut utiliser les Russes surtout pour la construction des routes, des voies ferrées, pour des travaux de déblaiement, pour le déminage , et pour l'aména-

H0491 - 0062



gement des aérodromes. Il faudra dissoudre les bataillons de travail allemands, comme par exemple ceux des forces aériennes. Les ouvriers qualifiés allemands doivent travailler dans l'industrie de guerre, ils ne doivent pas crauser la terre ou casser des cailloux, pour cela il y a les Russes.

" Il est indispensable d'utiliser les Russes en premier lieu, dans les domaines suivants : travaux dans lesmines, construction de routes, industrie de guerre, chars, canons, pièces, pour les avions, travaux des champs, constructions, grands ateliers, fabriques de chaussures, équipes spéciales pour des travaux urgents et imprévus.

" En prenant les mesures d'ordre, on doit se guider par des considérations de rapidité et de sévérité. On ne doit employer que les types de chatiment suivants, sans gradation intermédiaire, privation de nourriture, et la peine de mort par décision du conseil de guerre.

Comme plénipotentiaire principal pour l'utilisation de la main d'oeuvre, Fritz Sauckel a été désigné par ordre d'Hitler du 25 mars 1942. Le 20 avril 1942, Sauckel par voie secrète envoya aux organismes administratifs et militaires, son programme du plénipotentiaire principal pour l'utilisation de la main d'oeuvre. Ce programme ne cède en rien par son ignominie à la circulaire précitée. Voici ce qu'on peut lire dans ce programme :

" Il est absolument nécessaire d'utiliser dans leur totalité les réserves humaines se trouvant dans les

H0491-0063

JN IO

régions occupées de l'URSS. S'il n'est pas possible d'obtenir la main d'oeuvre nécessaire en volontaires, il sera indispensable de procéder immédiatement à une mobilisation ou à la signature forcée de contrats individuels.

" A côté des prisonniers de guerre déjà disponibles dans les régions occupées, il est surtout nécessaire de mobiliser les ouvriers et les ouvrières soviétiques qualifiés à partir de l'âge de 15 ans afin de les utiliser en Allemagne.

" Afin d'alléger considérablement le travail de la paysanne allemande fort occupée, le Führer m'a confié la tâche de faireparvenir en Allemagne des régions de lEst, quelques 400 ou 500.000 jeunes filles sélectionnées saines et solides."

L'accusation présente au Tribunal un autre document secret relatif à l'utilisation dans l'économie allemande, des ouvrières déportées des territoires de l'Est Ce document représente des extraits du procès verbal d'une séance tenue chez Sauckel le 3 septembre 1942. Je citerai quelques passages :

1 Le Führer prit des dispositions pour l'importation immédiate de 4 ~~à~~ 500.000 femmes ukrainniennes de 15 à 35 ans, devant être employées dans l'économie intérieure du pays.

2 Sous une ofrme catégorique, le Führer émit le désir de germaniser la majeure partie de ces jeunes femmes.

3 par la volonté du Führer, il y aura dans 100 ans en Europe, 250 millions d'habitants parlant l'allemand

H0491-0064



JN II

4 Il faut considérer ces travailleuses ukrainiennes comme des ouvrières de l'Est et les marquer "Ost"

5 Le Gauleiter Sauckel a ajouté qu'indépendamment de l'incorporation d'ouvrières dans l'économie allemande, on prévoyait l'utilisation complémentaire d'1 million d'ouvriers en provenance de l'Est.

6. L'invocation des conditions difficiles de transport des réserves de blé des autres pays en Allemagne, ne le dérange lui, Sauckel, en aucune façon. Lui, il aurait trouvé des voies de communication et les moyens nécessaires pour l'utilisation du blé et du bétail ukrainiens. Il aurait mobilisé tous les Juifs d'Europe et aurai fait une chaine vivante pour transmettre la tare en Ukrain

Prévoyant l'échec inévitable des mesures relatives au recrutement par la force des citoyens soviétiques destinés au travail en Allemagne, dans un ordre secret daté du 31 mars 1952, et immatriculé sous le n°FZ 578028/729, Sauckel indiquait : " le recrutement dont vous répondez doit être poussé par tous les moyens disponibles, y compris l'application très stricte du principe du travail forcé. "

Sauckel et des agents recouraient à tous les moyens d'oppression et de terreur afin de réaliser les plans de recrutement. Les citoyens soviéitques condamnés à ce " recrutement " étaient affamés, attirés dans les gares sous le prétexte d'une distribution de pain et cernés par les troupes, sous la menace d'être fusillés. Ils étaient entassé dans des trains et expédiés en Allemagne. Mais ces mesures de force n'aidaient à rien. Le

H0491-0065



recrutement ne réussissait pas. Alors, Sauckel et ses Allemands avaient recours à des appels périodiques. L'ordre du commandant allemand saisi par l'armée rouge lors de la libération de la partie occupée de la région de Léningrad, en témoignage, cet ordre déclare ;

" A l'attention des bourgmestres de districts... comme jusqu'à présent, il n'y a que peu de personnes qui se sont rendues en Allemagne pour y travailler, chaque bourgmestre de district doit fournir 15 personnes et même davantage par districtpour le travail en Allemagne. Il doit fournir les hommes les plus sains, autant que possible des hommes de 15 à 50ans. Le Chef de la police de sécurité dans son rapport du 23 juin 1942 remarque une attitude très hostile à l'envoi de la main-d'oeuvre, chacun s'efforce d'éviter le recrutement par tous les moyens, simulation de maladies, fuite dans les forêts, corruption de fonctionnaires etc... Il y a longtemps qu'il ne peut plus y avoir question de départs volontaires pour l'Allemagne."

En ce qui concerne les citoyens soviétiques déportés dans les bagnes allemands, le régime le plus féroce fut établi à leur égard. Une quantité énorme de plaintes et de réclamations réunies par la Commission extraordinaire d'état pour l'établissement et l'enquête sur les crimes des envahisseurs germano fascistes en témoigne. Les citoyens de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie, déportés en Allemagne étaient soumis au même sort.

En exécutant leurs plans d'envahisseurs et de pillards, les Nazis ont détruit systématiquement les villes et les villages, ont anéanti les oeuvres de valeur cons-

H0491 - 0066

JN I3

truites grâce au travail de nombreuses générations et ont pillé la population pacifique.

En accord avec leurs complices les gouvernements criminels de Finlande et de Roumanie, les Nazis ont étudié les plans d'anéantissement desplus grandes villes de l'Union Soviétique. Dans un document extrait du"Guide de la guerre en mer " daté du 29 septembre 1941, et intitulé " l'avenir de la ville de Saint Petersbourg " il est dit :

" Le Führer a décidé d'effacer la ville de St Petersbourg de la surface de la terre. La Finlande a, exactement de même, annoncé son désinteressement pour l'existence prolongée d'une ville située immédiatement à sa nouvelle frontière."

Le 5 octobre 1941 , Hitler a adressé à Antonesc une lettre dont le but spécial était de se mettre d'accord sur le plan de prise et de destruction de la ville d'Odessa.

Dans unordre du haut co mandement allemand, daté du 7 octobre 1941, sous la signature de l'accusé Jodl, il était ordonné d'effacer les villes de Léningrad et Moscou de la surface de la terre. Et, dit l'ordre, " pour toutes les autres villes, il faut appliquer la règle disant qu'avant d'être occupées, elles doivent être transformées en décombres, par le feu de l'artillerie, et les bombardements aériens. Il est inadmissible de risquer la vie d'un soldat allemand, pour sauver les villes russes du feu."

Les instructions de l'autorité centrale allemande, ont été largement suivies par les chefs militaires de differents grades et rangs. Ainsi, dans un ordre signé

H0491-0067



par le colonel Whitnig pour le 512 ème régiment allemand d'Infanterie, il était ordonné de transformer les districts et régions occupés par les Nazis, en " zone désertique ". Pour que cette brutalité donne des résultats destructifs maxima, l'ordre développe en détails " le plan de destruction des points habités."

" La préparation à la destruction des points habités," est-il dit dans l'ordre " doit être faite de façon à ce que :

" la population civile n'est aucun soupçon jusqu'à la publication de la chose

" que la destruction puisse commencer, aussitôt , d'un seul coup, et au moment indiqué...

" Au jour dit, il faut, dans les points habités, veiller d'une façon particulièrement sévère à ce qu'aucun des citoyens ne quitte ce point, en particulier à partir du moment où l'annonce de la destruction aura été promulguée" L'ordre du 24 décembre 1941 du commandant de la 98° Division d'Infanterie allemande, s'intitule bel et bien " Programme de destruction ". Dans cet ordre sont données des instructions concrètes pour l'anéantissement d'une série de points habités, et on propose de : " brûler les réserves de foin, de paille et autres produits, etc...mettre hors d'usage tous les fours se trouvant dans les maisons d'habitation, en y engageant des grenades à main, et rendre de cette façon, leur utilisation impossible dans l'avenir. En aucun cas, cet ordre ne doit tomber entre les mains de l'ennemi."

Des sections spéciales d'incendiaires et de lanceurs de torches ont été organisées ; ceux-ci livraient

H0491-0068



au feu les oeuvres de valeur, crées grâce au travail des générations.

Je veux attirer votre attention, Messieurs les Juges, sur le document connu sous le nom de " Instructions pour diriger l'Economie dans les régions nouvellement occupées de l'Est" ( dossier vert ). L'auteur de ces directives s'avère être Goering. Ce document secret est daté de Berlin, juin 1941. Je ne ferai que quelques citations de ce document.

première citation :

" conformément aux ordres du Führer, Hitler, il est indispensable, dans l'intérêt de l'Allemagne, de prendre toutes les mesures nécessaires à la prospection immédiate et complète des régions occupées. Obtenir pour l'Allem agne le maximum de ravitaillement et de naphte - tel est le but économique principal de la campagne. En même temps, d'autres matières premières, provenant des régions occupées, doivent être fournies à l'industrie allemande... La première question à résoudre est de ravitailler complètement, et le plus rapidement possible, les troupes allemandes, au compte des régions occupées.

Deuxième citation :

" L'opinion disant que les régions occupées doivent être remises en état le plus vite possible, et leur économie remise sur pied, est absolument déplacée. La remise en état ne doit avoir lieu, que dans celles des régions où nous pouvons obtenir des réserves notables de produits agricoles et de naphte. Quant aux autres... l'activité doit se limiter à l'utilisation des réserves découvertes."

H0491 – 0069



Troisième citation :

" Toutes les matières premières qui nous sont nécessaires, produits demi-finis, et produits finis, doivent être sortis du commerce, par voie de décret, réquisition et confiscation. Rassemblement immédiat, envoi en Allemagne du platine, du magnésium et du caoutchouc. Les produits de ravitaillement trouvés sur la ligne du front et dans les régions de l'arrière, ainsi que les ressources de consommation vitale et individuelle, les vêtements, doivent être mis en premier lieu, à la disposition des services d'intendance militaire, pour satisfaire aux besoins des armées. Ce que ces services ne prennent pas, passent en deuxième instance d'économie militaire. "

Comme je l'ai dit au début, le but essentiel de l'agression allemande, contre l'Union Soviétique, a été de piller l'Etat Soviétique, et d'obtenir des ressources économiques indispensables à l'Allemagne hitlérienne, sans lesquelles, elle ne pouvait pas réaliser ses projets agressifs et impérialistes.

Le dossier vert de Goering, représentait un large programme, préconçu par les conspirateurs nazis, de pillage organisé de l'Union Soviétique.

Ce plan prévoyait des plans concrets de pillage : saisie par la violence des objets de valeur, organisation du travail forcé dans nos villes, et nos villages, suppression de la paye dans les entreprises, émissions sans contrôle de monnaie sans garantie, etc... Pour réaliser ce plan de pillage, on avait envisagé la création d'un appareil spécial, avec ses propres " directions d'Intendance ",

H0491-0070



"Etat major économique", avec son " Service d'enquête", ses " inspections", ses " troupes armées ", ses " détachements pour ramasser les moyens de production ", ses détachements pour ramasser les matières premières, ses agrohomes militaires, ses " officiers chefs de culture" etc...

Avec les troupes allemandes avançaient les détachements des services économiques de l'Armée, dont les fonctions consistaient à constituer des réserves de grains, de bétail, de combustibles et autres biens, A l'arrière, ces détachements étaient astreints à une inspection économique particulière.

Peu après l'agression contre l'URSS, toute la direction du pillage des territoires occupés, fut donnée à l'accusé Goering, par un ordre d'Hitler du 29 juin 1941. Par cet ordre, Goering recevait le droit de prendre " toutes les mesures nécessaires pour utiliser au maximum les réserves trouvées et les ressources économiques dans l'intérêt de l'économie militaire allemande".

L'accusé Goering accomplit sa mission avec le plus grand zèle, grâce aux opérations de pillage des détachements économiques et militaires allemands.

Au cours de la réuhion du 6 août 1942, avec les Reichscommissars et les représentants du Commandement militaire, Goering exigea qu' l'on intensifiâtle pillage des régions occupées. " Vous êtes envoyés là-bas, non pas pour travailler au bien-être des peuples qui vous sont confiés, mais pour extraire tout ce que vous pouvez. " et plus loin : " j'ai l'intention de piller d'une façon vraiment effective".

H0491-0071



Comme l'établit la " Commission Nationale extraordinaire " l'exécution de ces directives de Goering était faite par des Ministres d'Etat, et des représentants de firmes allemandes qui avaient sous leurs ordres différents genres de groupes économiques, des bataillons techniques, des états majors économiques et des inspections économiques.

Les biens de l'Union Soviétique ont été pillés d'une façon particulièrement active par les firmes allemandes : " Friedrich Krupp et Cº ", Hermann Goering, " Siemens Schukert", la Société de Hauts fourneaux " Vostok", la Société par actions du groupe " Siever ", " H indrich Lanz", " Land-Maschinenbauminen-Industrie " IG.-Farbenindustrie", et beaucoup d'autres.

En volant et en pillant les biens publics et privés, les envahisseurs nazis ont condamné la population des districts pillés à la faim et à la mort. Dans un ordre du Feld`marschal Reichenau du 10 octobre 1941, envoyé comme exemple à tous les détachements allemands, en rappelant qu'Hitler a reconnu cet ordre comme parfait, se trouve l'encouragement au pillage et à l'extermination de la population, suivant :

" le ravitaillement en nourriture de la population locale et des prisonniers de guerre, est une mesure humanitaire inutile."

Dans les remarques sur la réunion Rovno du 26-28 août 1942, trouvées dans les archives de l'accusé Rosenberg, on indique :

H0491 - 0072



JN I9

" Le but de notre travail consiste en ceci : les Ukrainiens doivent travailler pour l'Allemagne, nous ne sommes pas ici pour rendre ce peuple heureux. L'Ukraine peut fournir ce qui manque en Allemagne. Cette mission doit être remplie sans tenir compte des pertes. "

Suivant les instructions de l'accusé Goering, les organes locaux de commandement pillaient complètement et impitoyablement la population des territoires occupés. Dans un décret saisi par les troupes de l'Armée rouge dans diverses régions de Koursk et d'Orlvsk, on donne la liste des biens devant être remis à l'autorité militaire. On énumère dans le décret, des objets tels que, balances, sacs, sel, lampes, casseroles, toiles cirées, rideaux, phonographes avec disques. " Tous ces biens", est-il dit dans le décret " doivent être présentés à la kommandantur. Ceux qui contreviendront au présent décret seront fusillés."

Destruction et pillage des biens culturels et scientifiques : monastères, églises et autres batiments religieux :

Dans leur haine violente pour le peuple soviétique et sa culture, les envahisseurs allemands, ont anéanti les bâtiments scientifiques et artistiques, les monuments historiques et culturels, les écoles et les hopitaux, les clubs et les théâtres.

"Aucun bien historique ou artistique à l'Est, n'a d'importance" , déclarait dans son décret le Feld - Marshcal Reichenau.

La destruction des biens historiques et culturels pratiquée par les Nazis, a pris une grande propor-

H0491 – 0073



tion. Ainsi, dans une lettre du plénipotentiaire général de Russie Blanche, adressée à Rosenberg le 29 septembre 1941, il est dit que :

" conformément au rapport du major de la 707° division qui m'a transmis aujourd'hui le restant des oeuvres de valeur, les SS ont laissé le reste des tableaux et oeuvres artistiques parmi lesquels des tableaux de vale certaine, et des meubles du 18° et 19° siècle, des vases, des marbres et des sculptures, etc... pour être pillés par les troupes armées. Le musée historique est aussi complètement détruit de la même manière.

" Des pierres de valeur, pierres précieuses et de valeur moyenne, ont été dérobées à la section de Géologie. Des instruments dont la valeur représente des centaines de milliers de marks ont été détruits ou dérobés, sans raison à l'Université."

Sur les territoires temporairement occupés, par les Fascites, des districts de la région de Moscou, les occupants ont détruit 112 bibliothèques, 4 musées, et 54 théâtres et cinémas. Les Nazis ont pillé et incendié le célèbre musée de Borodino, dont les reliques historiques se rapportant à la guerre patriotique de 1812, sont particulièrement chères au peuple russe. Les occupants ont pillé et incendié la maison musée de Pouchkine dans le petit village de Polotnianii Zavod. Les Allemands ont anéanti les manuscrits, les livres et les tableaux appartenant à Léon Tolstoï à Yasnaia Poliana. Les barbares allemands ont profané la tombe du grand écrivain.

H0491-0074



JN 2I

Les occupants ont pillé l'Académie des Sciences de Russie Blanche et les rarissimes collections de documents historiques et livres qui s'y trouvaient. Ils ont anéanti des centaines d'écoles, de clubs et de théâtres en Russie Blanche.

Les meubles de grande valeur, fabriqués par les meilleurs artisans du 18° siècle, ont été saisis dans le Palais de Pavlovak, dans la ville de Sloutsk, et expédiés en Allemagne.

Les Allemands ont enlevé des palais de Petergofsk, tous les ornements moulés et sculptés restant les tapis, les tableaux et les statues. Le grand palais de Petergofsk, construit sous Pierre le Grand, fut brûlé d'une façon barbare après avoir été pillé. Les vandales allemands ont anéanti la bibliothèque populaire nationale d'Odessa qui comptait plus de deux millions de volumes.

La célèbre collection d'antiquité ukrainienne de Tchernigov a été pillée. A Kievo-Petcherskaia-Lavra, les Allemands se sont emparés des documents, des archives des métropolites de Kiev et des livres de la bibliothèque personnelle de Pierre Mogril, qui avait réuni les monuments de grande valeur de la littérature mondiale. Ils ont pillé les collections de grande valeur des musées de Lvov et d'Odessa, et les ont expédiées en Allemagne, mais ils ont partiellement anéanti les richesses des bibliothèques de Vinitz, de Poltava, où étaient conservés les exemplaires rarissimes de la littérature manuscrite du Moyen Age, les premières éditions imprimées du 16 et 17e et les livres d'Eglise très anciens.

H0491 - 0075

8/2/46

D. 1

15 à 16 h.

Ce ne sont pas seulement les accusés Goering et Rosenberg, et les différents Etats-Majors et Commandement se trouvant sous leurs ordres qui dirigeaient les pillages généraux dans les régions occupées de l'URSS, pillages exécutés d'après les ordres directs du Gouvernement Allemand. Le Ministère des Affaires Etrangères, sous la direction de l'accusé Ribbentrop, s'en occupait également, sous une forme spéciale.

La déclaration de l'Obersturmfuehrer de la 4ème Section du Bataillon de mission spéciale des troupes SS le Dr Normann Feurster, en témoigne. Cette déclaration fut publiée dans la presse en son temps. Dans sa déclaration, Feurster a dit :

"Me trouvant à Berlin en Août 1941, j'ai été muté de la 87 ème Division Anti-Chars au Bataillon du Mission spéciale, près du Ministère des Affaires Etrangères, avec l'aide d'une ancienne connaissance de l'Université de Berlin, le Dr Fokk. Ce bataillon avait été créé sur l'initiative du Ministre des Affaires Etrangères Ribbentrop, et agissait sous mon commandement. La mission du bataillon de Mission spéciale consistait à s'emparer immédiatement après la prise des villes importantes, des biens culturels et historiques, des bibliothèques, des sections scientifiques, à enlever les éditions de valeur, les films, et ensuite envoyer tout cela en Allemagne."

Et plus loin :

"Nous avons saisi de riches trophées dans la Bibliothèque Ukrainienne des Sciences, où étaient conservés de rarissimes manuscrits de l'écriture perse, abyssine, et chinoise, des chroniques russes et ukrai-

H0491 – 0076

niennes, les premiers exemplaires des livres imprimés par le premier imprimeur russe, Ivan Federov, et des éditions rares et neuves de Chevtchenko, Mitzkevitch, et Ivan Franco."

Tout en détruisant et en pillant comme des barbares les villages, les villes et les monuments de la culture nationale, les Nazis se moquaient des sentiments religieux de la partie croyante de la population soviétique. Ils ont incendié, pillé, anéanti, et souillé sur le territoire soviétique : 1.670 églises, 237 églises catholiques romaines, 69 chapelles, 532 synagogues et 258 autres bâtiments faisant partie des monuments religieux. Ils ont détruit l'église "Ouspenskaia" de la célèbre "Kievo-Petcherskaia-lavra" construite en 1073 et en même temps huit monastères.

A Tchernigov, les armées germano-fascistes ont détruit la vieille cathédrale de Borissoglebsk, construite au début du XIIème siècle, la Cathédrale du Monastère de Polotzk Efrossinii, construite en 1160, et l'Eglise de Parskeva-Piatnitsa-Na-Torguou, monument de grande valeur de l'architecture russe du XIIème siècle. A Novgorod, les Nazis ont détruit les Monastères de Antoniev, de Houtinskii, Zverin, Derevianitskii et d'autres vieux monastères , la célèbre église de Spassa-Mereditzi, et une série d'autres églises.

Les soldats allemands abhorraient les sentiments religieux des gens. Ils revêtaient les vêtements sacerdotaux, mettaient les chevaux et les chiens dans les églises, arrangeaient des lits de camps pour dormir, avec les icônes. Dans le vieux monastère de Staritzk, les troupes de l'Armée Rouge ont découvert les cadavres nus, en-

H0491 - 0077

tassés en masse, de prisonniers de guerre de l'Armée Rouge torturés.

Les dommages causés à l'Union Soviétique, résultat des destructions et des pillages des troupes allemandes sont considérables. Les Armées allemandes et les autorités d'occupation, exécutant les instructions du Gouvernement criminel nazi, et du Haut-Commandement Militaire, ont détruit et pillé des villes et des villages soviétiques dont ils se sont emparés, les entreprises industrielles et les kolkhozes ; ils ont détruit les monuments artistiques, anéanti, pillé et envoyé en Allemagne les équipements, les réserves de matières premières, de matériaux et de produits finis, les biens artistiques et historiques, ils ont pratiqué le pillage des populations urbaines et rurales.

Dans les territoires de l'Union Soviétique soumis à l'occupation, 88 millions d'hommes vivaient avant la guerre ...

M. LE PRESIDENT - Les avocats de la Défense ne semblent pas entendre la traduction ? Est-ce que vous entendez maintenant ? Veuillez continuer.

Général RUDENKO - Dans les territoires de l'Union Soviétique soumis à l'occupation, 88 millions d'hommes vivaient avant la guerre. La sortie brute de la production industrielle représentait 46 milliards de roubles (en cours national inchangé de 1926-1927) Il y avait 109millions de têtes de bétail, dont 31 millions de bovins et 12 millions de chevaux, 71 millions d'hectares cultivés, 122.000 kms de voies ferrées.

Les envahisseurs germano-fascistes ont,

H0491 - 0078

complètement ou partiellement, détruit et brûlé 1.710 villes, et plus de 70.000 villages, et hameaux, ils ont brûlé et détruit plus de six millions d'immeubles, et privé d'abri près de 25 millions d'hommes. Parmi les villes détruites et ayant le plus souffert se trouvent de gros centres industriels et culturels : Stalingrad, Sebastopol, Leningrad, Kiev, Minsk, Odessa, Smolensk, Novgorod, Pskov, Orel, Karkow, Voronej, Rostov-sur-le-Don, et de nombreux autres.

Les envahisseurs germano-fascistes ont détruit 31.850 entreprises industrielles, dans lesquelles étaient occupés près de quatre millions d'ouvriers. Ils ont anéanti ou emporté 239.000 moteurs électriques, 175.000 laminoirs.

Les Allemands ont détruit 65.000 kms de voies ferrées, 4.100 stations de chemin de fer, 36.000 bureaux de poste, le central téléphonique, ainsi que d'autres organisations de liaison. Les Allemands ont détruit, transformé en décombres : 40.000 hôpitaux et autres établissements sanitaires, 84.000 écoles, institutions professionnelles, Universités, Instituts de Recherche Scientifique, et 43.000 bibliothèques populaires. Les Nazis ont détruit et pillé 98.000 kolkhozes, 1.876 Sovkhozes et 2.890 dépôts de tracteurs. Ils ont égorgé, enlevé ou expédié en Allemange 7 millions de chevaux, 17 millions de bovins, 20 millions de porcs, 27 millions de moutons et de chèvres, 110 millions de volailles.

Les pertes totales occasionnées à l'Union Soviétique par les actions criminelles des troupes nazies se chiffrent par la somme de 679 milliards de roubles (au cours national de 1941).

H0491 - 0079

8/2/46

D. 5

I5 A I6 H.

Crimes contre l'humanité -

Tous les accusés ont conçu, organisé et commis des crimes indescriptibles, sacrilèges et encore jamais rencontrés dans l'histoire, contre l'humanité et contre les principes de la morale humaine et du droit international.

Dans la qualification de l'infraction du 4ème chef d'accusation de l'acte d'accusation, il est spécifié avec justice que le plan même du conjuration fut organisé dans le but de commettre également des crimes contre l'humanité. Les conspirateurs nazis ont commencé à commettre des crimes contre l'humanité à partir du moment où le Parti anzi fut formé. Ces crimes ont pris des proportions énromes après l'arrivée des nazis au pouvoir.

Le camp de concentration de Buchenwald créé en 1933, et celui de Dachau, créé en 1934, se sont avérés n'être que de pâle précurseurs de Maideneck, d'Auschwitz, de Slavouta, et de nombreux camps de la mort, établis par les nazis en Lettonie en Russie blanche et en Ukraine.

L'arrivée même des nazis au pouvoir fut marquée par de nombreuses provocations qui servirent de prétexte pour comettre des crimes graves contre l'humanité. La justice illégale des nazis pour ceux qui ne partageaient le "point de vue commun" de la clique fasciste, se développa largement. Déjà en 1934, Goering écrivait dans un article publié au-delà de l'océan dans les journaux de Hearst :

"Nous privons les ennemis du peuple de défense légale... " "Nous, nationaux-socialistes, nous élevons sciemment contre la fausse faiblesse et le faux humanitarisme.." "Nous ne reconnaissons par les inventions falla-

H0491 – 0080



cieuses des avodats et les chinoiseries des finesses juridiques."

Dans l'un de ses articles, datant de 1933, Goering se félicitait d'avoir remanié toute la direction de la Gestapo, en mettant immédiatement sous ses ordres une police secrète, et en organisant des camps de concentration pour lutter contre les adversaires politiques.

"Ainsi, dit Goering, sont nés les camps de concentration, où nous devions bientôt enfermer des milliers de travailleurs des partis communistes et sociaux démocrates."

Le Ministère Public soviétique dispose des "Remarques" de Martin Bormann, sur la réunion du 2 Octobre 1940 chez Hitler, trouvées dans les archives du Ministère des Affaires Etrangères allemand, et saisies par les troupes soviétiques à Berlin. Ce document concerne la Pologne occupée. Il sera présenté au Tribunal. Pour le moment, je ne citerai que quelques-unes des décisions du programme des dirigeants nazis qui s'y trouvent. La réunion a commencé par une déclaration de Franck disant que son activité au Gouvernement Général pouvait être considérée comme très réussie. Les juifs de Varsovie et autres villes sont enfermés dans le ghetto, Cracovie sera bientôt complètement débarrassée des Juifs.

"Il ne doit pas exister de propriétaires polonais, est-il dit plus loin dans ce document. Combien cela paraîtrait cruel. Il faut les exterminer là où ils se trouvent.." "Tous les représentants intellectuels de la Pologne doivent être exterminés. Cela paraît cruel, mais telle est la loi de la vie." "Les prêtres seront payés par nous, grâce à quoi ils prêcheront ce que nous voudrons. S'il se trouve un prêtre qui agisse autrement

H0491 – 0081



la conversation avec lui serax courte. La mission du prêtre consiste à tenir les Polonais tranquilles, bêtes et stupides. Ceci est complètement dans nos intérêts..."
"Le dernier ouvrier allemand et le dernier paysan allemand doivent toujours, au point de vue économique, se trouver au-dessus de n'importe quel Polonais."

Parmi les atrocités inouïes commises par les nazis, leur attitude sanguinaire envers les peuples slaves et les peuples juifs occupe une place particulière. Hitler a dit à Rauschnigg :

"Après lex siècle des pleurnicheries pour la défense des pauvres et des humiliés, le moment est arrivé pour que nous décidions de défendre les forts contre les inférieurs. Ce sera l'une des principales missions de l'action nationale allemande pour tous les temps : prévenir par tous les moyens à notre disposition un accroissement ultérieur de la race slave. L'instinct naturel ordonne à tous les être vivants non seulement de conquérir leurs ennemis, mais encore de les exterminer. Jadis, le vainqueur avait la prérogative d'exterminer des races et des peuples entiers."

Vous avez déjà entendu, Messieurs les Juges, les déclarations du témoin Eric von den Bach-Zelevsk sur les décisions d'Himmler, données par lui dans un discours au début de 1941. A la question du représentant du Ministère Public Soviétique, le témoin a répondu : "Dans le discours d'Himmler, il était rappelé que le nombre de slaves devait être réduit de 30 millions."

Vous voyez, Messieurs les Juges, à quel degré inouï sont arrivées les pensées criminelles des fanatiques nazis. On avait raison des intellectuels

H0491 - 0082

soviétiques d'une façon particulièrement cruelle. Les instructions pour exterminer impitoyablement les citoyens soviétiques pour des raisons politiques et raciales étaient conçues avant l'agression contre l'URSS.

Dans l'annexe n° 2 à l'ordre d'opération n° 8 du Chef de la Police de sécurité et du SD, du 17 Juin 1941, il est dit : "Il est indispensable avant tout de relever toutes les personnes notoires remplissant une fonction dans le Gouvernement et le parti, en particulier les agents professionnels, et les révolutionnaires; les agents du Kommintern, et tous les agents influents du parti communiste de l'URSS et des organisations qui s'y rattachent dans le Comité Central, les Comités environnants et régionaux ; tous les commissaires du peuple et leurs remplaçants ; tous les anciens commissaires politiques de l'Armée rouge ; les personnes dirigeants les Etablissements d'Etat hors contrôle, et les personnes dirigeant la vie économique ; les intellectuels soviéto-russes et tous les Juifs.

Dans une instruction adressée aux directions de la police de sécurité et du SD, le 17 Juin 1941 on indique qu'il est indispensable de prendre de telles mesures, non seulement pour le peuple russe, mais aussi pour les Ukrainiens, les Blancs-russiens, les Serbaïdjans les Arméniens, les Grousines, les gens de nationalité turque et autres.

Le Ministère Public soviétique présentera au Tribunal des documents et des faits concrets à ce sujet.

Dans leur plan, les conspirateurs fascistes ont décidé une extermination massive de la population juive mondiale et ils ont exécuté cette extermination

H0491 - 0083



pendant tout le temps de leur activité de conspirateurs, en commençant dès 1933.

Nos collègues américains ont déjà cité la déclaration d'Hitler du 24 Février 1924, disant que "Les juifs seront exterminés."

Dans un discours de l'accusé Franck, publié dans la "Gazette de Cracovie" le 18 Août 1942, il était dit : "Celui qui passerait aujourd'hui par Cracovie, Lvow, Varsovie, Radon ou Lublin doit reconnaître avec justice que les efforts des Autorités allemandes ont été couronnés d'un réel succès : on ne voit presque plus de Juifs."

Une extermination féroce de la population juive avait lieu en Ukraine, en Russie Blanche et dans les Etats Baltes. Près de 80.000 juifs vivaient dans la ville de Riga avant l'occupation allemande. Au moment de la libération de Riga par l'Armée rouge, il n'en restait plus que 140. Il est impossible d'énumérer dans un discours d'ouverture les crimes contre l'humanité ~~dxx~~ commis par les accusés. Le Ministère Public soviétique dispose de matériaux documentaires considérables qui seront présentés au Tribunal.

Messieurs les Juges, je parle ici en tant que représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques qui a subi une part essentielle des coups des envahisseurs fascistes et qui a contribué énormément à la destruction de l'Allemagne nazie et de ses satellites.

Au nom de l'Union soviétique, je présente aux accusés l'inculpation sur tous les points de l'article 6 du Statut du Tribunal Militaire International. Avec les principaux accusateurs publics des Etats-Unis d'Amérique

H0491-0084



de Grande-Bretagne et de France, je reproche aux accusés d'avoir préparé et exécuté une agression perfide contre les peuples de mon pays et contre tous les peuples aimant la liberté.

Je les accuse d'avoir, en déclenchant la guerre mondiale, en violation des principes fondamentaux du droit international et des pactes qu'ils ont conclus transformé la guerre en instrument d'extermination massive des citoyens pacifiques, en instrument de pillage de violence et de banditisme.

Je reproche aux accusés, se déclarant les représentants d'une race de seigneurs imaginée par eux, d'avoir partout où pénétrait leur autorité, créé un régime d'arbitraire et de tyrannie, régime basé sur le mépris des principes élémentaires d'humanité.

Maintenant, quand en résultat de la lutte héroïque de l'Armée rouge et des armées alliées, l'Allemagne nazie est brisée et écrasée, nous n'avons pas le droit d'oublier les victimes que nous avons eues, nous n'avons pas le droit de laisser sans châtiment les coupables et les organisateurs de crimes incroyables. Au nom du souvenir sacré de millions d'innocentes victimes du terrorisme fasciste, au nom de l'affermissement de la paix, dans le monde entier, au nom de la sécurité des peuples dans l'avenir, nous présentons une note juste et complète. C'est la note de toute l'humanité, la note de la volonté et de la conscience des peuples aimant la Liberté.

Que justice se fasse.

H0491 - 0085

8/2/46

D. 11

I5 A I6 H.

M. LE PRESIDENT - Nous allons suspendre un moment la séance. Votre Délégation est-elle préparée à continuer son exposé après la suspension de séance ?

Général RUDENKO - Oui, nous allons continuer.

M. LE PRESIDENT - Voulez-vous dire que vous voudriez que la séance soit définitivement suspendue aujourd'hui ? Ce que le Tribunal se propose est de suspendre maintenant la séance pour 10 ou 15 minutes, et ensuite de continuer jusqu'à 5 heures. Est-ce que cela vous convient.?

Général RUDENKO - Certainement, Monsieur le Président.

- La séance est suspendue à 15 heures 25.

à 15 heures 40.

H0491 - 0086



Général RUDENKO - Le Colonel Kareyev fera une courte déclaration sur les documents présentés par le Ministère Public Soviétique au Tribunal.

Colonel KAREYEV - Le Ministère Public Soviétique présentera des documents relatifs à tous les chefs de l'acte d'accusation. Le Tribunal a déjà connaissance d'une grande quantité de documents importants de l'accusation présentés par nos honorables collègues Américains Anglais et Français. Le Ministère Public Soviétique de son côté dispose de nombreux documents prouvant l'activité criminelle des conspirateurs fascistes.

En ce qui concerne le premier chef d'accusation, les crimes contre la paix, nous présenterons les documents suivants :

- Mesures prises par les Autorités allemandes
- Ordres et plans du Commandement Militaire allemand.
- Journaux et archives privées de quelques chefs du Parti fasciste et de membres du Gouvernement allemand, et également d'autres documents.

Ces documents furent trouvés par des unités de l'Armée rouge étant en la possession de soldats et d'officiers allemands, ou ont été découverts dans les camps de concentration et les immeubles occupés par les Autorités allemandes.

En ce qui concerne les Deuxième et Troisième chefs d'accusation, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, nous présenterons comme preuves en premier lieu les communiqués et les actes de la Commission d'Etat extraordinaire pour l'établissement et l'enquête

H0491-0087



concernant les crimes des envahisseurs germano-fascistes et de leur alliés. Cette Commission a été fondée par un décret du Praesidium du Soviet Suprême de l'URSS, le 2 Novembre 1942. Des Commissions de liaison Républicaines, Régionales, de District et des Commissions Municipales furent créées sur place afin de faciliter les travaux de la Commission d'Etat extraordinaire touchant l'établissement et l'enquête sur les atrocités commises par les envahisseurs germano-fascistes.

Dans cette Commission d'Etat extraordinaire, aussi bien ~~xxx~~ à son siège que sur place, entrèrent les hommes d'Etat les plus éminents et les représentants de différentes organisations communautaires scientifiques culturelles et religieuses. La Commission spéciale extraordinaire, par le truchement de ses représentants, et avec l'aide des ~~xxxxx~~ représentants des groupes locaux et des organismes gouvernementaux de l'endroit, rassemblait et vérifiait les données, puis composait les procès-verbaux sur les atrocités des envahisseurs allemands et le projudice causé par eux à l'Union Soviétique et à ses habitants.

Sur le seul sujet des atrocités commises par les monstres germano-fascistes contre les paisibles citoyens de l'Union Soviétique, furent composés 54.784 procès-verbaux. Ces procès-verbaux de la Commission d'Etat extraordinaire, en vertu de l'Article 21 des Statuts du Tribunal International Militaire, constituent des preuves indiscutables. De tous ces procès-verbaux, la Commission d'Etat Extraordinaire ~~xxxxxxxxxx~~ , l'accusation Soviétique ne présentera au Tribunal pour le moment qu'une partie infime.

Le Ministère Public Soviétique a également

H0491 - 0088



en sa possession des photographies montrant les atrocités etles destructions commises par les envahisseurs allemands au temps de leur occupation des territoires de l'URSS. Une partie de ces photographies sera présentée au Tribunal.

L'accusation Soviétique présentera également au Tribunal, en qualité de preuve, quelques films documentaires.

Au cours de la présentation des preuves des crimes commis par les conspirateurs, le Ministère Public Soviétique utilisera également quelques documents allemands, quelques photographies, prises de vues, saisies ches les Allemands.

Le Ministère Public Soviétique présentera également des preuves concernant les crimes commis par les accusés et leurs acolytes, contre la Tchécoslovaquie la Pologne et la Yougoslavie. Parmi ces preuves, il est indispensable de souligner le rapport officiel du Gouvernement Tchécoslovaque intitulé "Crimes allemands contre la Tchécoslovaquie". Ce rapport fut composé par ordre du Gouvernement Tchécoslovaque, par le Dr. Boguslav Echer, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire représentant la Tchécoslovaquie à la Commission des Nations Unies sur l'investifation des crimes de guerre.

Au rapport officiel sur les crimes allemands en Tchécoslovaquie sont joints des documents. Parmi ces documents on trouve des lois, des ordonnances, des mesures des autorités germano-fascistes, qui furent promulguées et publiées dans des éditions officielles, des documents tirés des archives du Gouvernement Tchécoslovaque, et enfin des témoignages donnés sous la foi du serment, par des personnes ayant occupé des postes importants en Tchécoslo-

H0491 - 0089



vaquie pendant l'occupation allemande.

Un film spécial sera présenté sur la destruction du village de Lidice. Ce film fut, en son temps, pris par des organismes allemands et trouvé par des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur Tchécoslovaque.

Le rapport officiel sur les crimes allemands contre la Tchécoslovaquie et les documents qui lui sont joints constituent, en vertu de l'Article 21 des Statuts du Tribunal Militaire International, des preuves indiscutables, et seront présentés au Tribunal sous le n° URSS 60.

Le Ministère Public Soviétique présentera également des preuves concernant les crimes commis par les conspirateurs en Pologne. Le document essentiel qui sera présenté au Tribunal sur cette question par le Ministère Public Soviétique est constitué par un rapport du Gouvernement Polonais du 22 Janvier 1946. A la source de ce rapport gouvernemental polonais sur les crimes allemands en Pologne, on trouve avant tout des documents officiels du Gouvernement Polonais. Aussi bien que le rapport officiel du Gouvernement Polonais, les documents qui lui sont joints répondent à toutes les exigences de l'Article 21 des Statuts du Tribunal Militaire International, et constituent par là même des preuves indiscutables.

Enfin, la Délégation Soviétique présentera au Tribunal des documents concernant les crimes commis par les envahisseurs allemands sur le territoire de la Yougoslavie.

L'enquête sur l'activité criminelle du Commandement Allemand et des autorités d'occupation a été ordonnée par décision du Conseil du Peuple Anti-fasciste de Libération de la Yougoslavie, le 29 Novembre 1943, date

H0491 - 0090



à laquelle fut créée une Commission d'Etat Yougoslave pour l'investigation des atrocités commises par les occupants allemands. Cette Commission, à la tête de laquelle se trouve en permanence son Président, le Dr. Douchan Nedelkovitch Professeur à l'Université de Belgrade, a commencé ses travaux encore à l'époque où une partie de la Yougoslavie était sous la coupe des occupants allemands, italiens, hongrois et autres.

En plus de la Commission d'Etat Yougoslave, huit Commissions fédérales provinciales et régionales ont travaillé à l'établissement des crimes commis par les envahisseurs germano-fascistes.

Se basant sur les données qu'elle a pu recueillir, la Commission d'Etat Yougoslave a publié cinquante-trois communiqués concernant les atrocités des occupants alldmands, et a présenté un rapport, le 26 Décembre 1945. Ce rapport constitue une preuve indiscutable et est déposé par nous sous le n° URSS 36

Il est de mon devoir de signaler que les représentants du Ministère Public Soviétique utiliseront dans une certaine mesure des preuves documentaires déjà déposées par nos honorables collègues américains, britanniques et français. Permettez-moi, pour conclure, de vous présenter le programme des interventions des accusateurs du Ministère Public de l'URSS.

Le rapporteur, sur le Chef d'accusation : crimes contre la paix, agression contre la Tchécoslovaquie, la Pologne et la Yougoslavie sera l'adjoint du Procureur Général de l'URSS, le Colonel Pokrovsky.

Le rapporteur sur le Chef d'accasation : agression contre l'URSS sera le Conseiller d'Etat de Troisième

H0491-0091



Classe à la Justice, Zorya.

Ensuite, le Colonel Pokrovsky présentera au Tribunal le rapport sur la violation criminelle des lois et coutumes de la guerre, dans le traitement des prisonniers de guerre.

Le rapport sur le chef d'accusation : crimes contre les populations pacifiques de l'URSS, de la Tchécoslovaquie, de la Pologne et de la Yougoslavie sera le Conseiller Général à la Justice Smirnov.

Le rapporteur sur le chef d'accusation : pillage de la propriété ~~des~~ privée, de la propriété commune, et de la propriété d'Etat sera le Conseiller d'Etat de Seconde Classe à la Justice Sheinin.

Le rapporteur sur le chef d'accusation : pillage et destruction des oeuvres d'art, et destruction et anéantissement des villages et des villes sera le Conseiller d'Etat de Seconde Classe Raginsky.

Le rapporteur sur les questions du travail obligatoire et de la déportation en esclavage en Allemagne sera le Conseiller d'Etat de Troisième Classe à la Justice Zorya.

Enfin, le rapporteur sur le dernier chef d'accusation : crimes contre l'humanité, sera le Conseiller Principal à la Justice Smirnoff.

Permettez-moi de terminer sur cela ma communication.

Colonel Y.V. POKROVSKY - Messieurs les Juges, Monsieur le Président, les discours d'ouverture des Procureurs Généraux ont éclairci la question du développement de la préparation idéologique par l'Allemagne fasciste des guerres d'agression. Le lien entre la propa-

H0491 - 0092



gande fasciste et les actes d'agression contre la paix ressort également du discours du Procureur Général de l'URSS. Aussi, me permettrai-je de me limiter à faire une courte citation du livre de Horst von Metsch : "La guerre en tant que semence", édité à Breslau, en 1934. Je cite :

"On ne peut se représenter le mouvement national-socialiste sans guerre. La gloire militaire allemande est la mère de ce mouvement ; le meilleur tireur de la guerre en est le chef. L'esprit militaire en est l'âme."

Ce n'est pas une simple phrase échappée à un scribouilleur bavard hitlérien. C'est, à son insu, un programme.

Les conspirateurs hitlériens considéraient que le moyen le plus efficace d'atteindre leurs buts de politique extérieure était uniquement la guerre. Naturellement, après que les fascistes eurent pris le pouvoir en Allemagne, ce pays fut transformé par eux en camp militaire, en menace constante pour les Etats voisins.

En premier lieu, les conspirateurs fascistes avaient en vue l'Est. Dans son livre "Mein Kampf," déjà déposé au Tribunal, Hitler écrivait, dès 1930, je cite :

- Rectification : dans le Livre de documents qui est remis au Tribunal en ce moment, vous trouverez un extrait du livre de Hitler "Mein Kampf" page 1; tome 1. Il me semble indispensable de préciser au Tribunal qu'il serait bon que les documents que je cite aient été marqués au crayon rouge - Je cite :

"Le mouvement vers l'Est continue en dépit de tout. La Russie doitetre rayée de la liste des puissances européennes."

H0491 - 0093

8/2/46

D. 19

I5 A I6 H.

(Fin de la citation - page 732 de l'édition de 1935)

Déclarant hypocritement son amour de la paix, assurant tous ses voisins de ses intentions de vivre en pais avec eux, l'Allemagne hitlérienne essayait seulement de cacher ses intentions réelles et toujours agressives. Les conspirateurs concluaient volontiers n'importe quel accord d'arbitrage, de non agression, etc... Ils le faisaient non parce qu'ils espéraient vraiment la paix, mais exclusivement dans l'intention d'attendre le moment favorable pour leur prochain "coup de traître"

Après avoir exécuté l'agression prévue, ils essayaient de persuader d'autant plus le monde entier que désormais ils n'auraient plus de plan agressif. La conjonction de l'hypocrisie et de la fourberie, de la trahison et de l'agression définissait tout le système de la politique extérieure allemande.

H0491 - 0094

Les conspirateurs fascistes violaient avec une invfaisemblable insolence n'importe lequel de leurs engagements de caractère international, n'importe quels accords internationaux , y compris ceux qui interdisaient expressément le recours à la guerre pour la solution des conflits internationaux . Aucune des guerres déclenchées par les hitlériens ne correspond à la notion de guerre défensive . Dans chaque cas, les fascistes allemands agissaient comme des aggresseurs . Eux-mêmes reconnaissaient qu'ils n'hésiteraient pas à faire une provocation pour avoir le prétexte d'attaquer au moment le plus propice, la victime en vue .

Le chef d'accusation N° 2 de l'Acte d'accusation contient toute une liste de guerres qui ont été provoquées préparées, déclenchées, et conduites par les conspirateurs fasc istes. L'imagination déréglée des hitlériens leur représentait des jardins paradisiaques créés sur les ossements et le sang de millions d'hommes qui peuplaient ces terres. Sir David Maxwell Fyfe a annoncé au Tribunal que la Délégation soviétique présenterait certaines preuves nouvelles du complot criminel contre la paix en même temps qu'il nous a prévenus que certaines répétitions seraient inévitables .

J'essaierai de diminuer le nombre de ces répétitions et je me permettrai d'attirer votre attention sur certains documents concernant l'agression criminelle des conspirateurs fascistes . Comme une des preuves d'accusation je dépose au Tribunal sous le N° URSS 60 le rapport officiel tchécoslovaque : il commence par la phrase significative suivante, je dois signaler que cette phrase sera trouvée page I0 du Livre de documents page I tome I .

"La Tchécoslovaquie était un obstacle au "Drang nach Osten" allemand et à sa domination en Europe ."

H0491 - 0095

Plus loin dans ce document, on trouve l'analyse des aspects stratégiques et politiques de l'action agressive

LE PRESIDENT

Colonel Pokrovsky, lorsque vous voudrez faire état de ces documents, vous produirez le document original, n'est-ce pas ? Vous le donnerez au Greffe du Tribunal

COLONEL Pokrovsky

Plus loin, dans le n° URSS 60 qui constitue le rapport officiel tchécoslovaque, on trouve l'analyse des aspects stratégiques et politiques de l'action agressive contre la Tchécoslovaquie. Je cite, en commençant à la deuxième phrase de l'article I (endroit marqué au crayon rouge pour la convenance du Tribunal. Je cite :

"La Tchécoslovaquie avait réellement une importance de premier ordre plan en tant qu'obstacle et fortification naturelle contre la poussée militaire vers le bassin du Danube, et de là par les Karpathes vers l'est et par la vallée du Danube vers les Balkans"

Dans ce paragraphe b, on trouve l'idée que la Tchécoslovaquie était un pays démocratique et enfin dans l'article c, on voit une analyse de la Tchécoslovaquie au point de vue national.

Vous trouverez ce passage dans le tome I, Ière partie, fin de la page II, début de la page I2 , endroit c je cite :

"Au point de vue national, la Téchécoslovaquie était un Etat slave dans la plus grande partie de sa population ; elle avait une conscience fortement développée de l'unité panslave"

Le Tribunal se rappelle qu'un des buts fondamentaux du complot fasciste consistait dans la suppression des bases démocratiques et dans l'extermination des Slaves Le Tribunal à pu remarquer que les méthodes d'exécution de l'agression des conspirateurs hitlériens avait un schéma presque uniforme : dans tous les cas, la rapidité de l'éclair

H0491-0096

et la soudaineté dans l'attaque armée étaient considérées comme des conditions essentielles. On essayait tout d'abord d'assurer l'adversaire visé par des déclarations traîtresses et hypocrites des intentions sincèrement pacifiques qu'on avait à son endroit et en même temps, on utilisait largement le système malpropre de corruption, de provocation, de chantage de financement d'organisations très diverses de doctrines profascistes, d'agents à la solde de l'Allemagne pris parmi des politiquards sans scrupules, traîtres à leur patrie.

M.Alderman a commencé sa présentation de documents par quelques exemples de ce genre ; il vous a montré à l'aide de documents comment ont été achetés avec de l'argent allemand les représentants du mouvement autonomiste slovaque en la personne de Rans Karmazin. Il en est de même pour le groupe du Premier ministre Dukanski, du bien connu TUka et de beaucoup d'autres chefs du parti Hlinka

M.Alderman a montré qu'au début de mars I939 c'est-à-dire immédiatement avant le jour fixé pour l'entrée définitive des nazis en Tchécoslovaquie, l'activité de la 5 ième colonne atteignit son point culminant. Je crois qu'il convient de donner au Tribunal un court exposé des faits sur les organisations hitlériennes créées en vue de sabotage, ainsi que du rôle joué par le S.S. Lorenz dont je citerai le nom plusieurs fois au cours de mon exposé

Himmler a assumé en même temps en sa personne la charge de chef suprême des S.S. ET Commissaire du Reich pour la consolidation du germanisme (Reichskommisar fuer die Festigung des deutschen Volkstums) ; en tant que tel, il détenait la direction de tous les organismes d'Etat et du Parti à l'intérieur de l'Allemagne, organismes qui s'occupaient en même temps que des activités allemandes, des minorités fascistes allemandes dans les autres pays et du retour des Allemands en Allemagne. et dans ce champ d'acitités, son appareil d'exécution était appelé "Volksdeutsche Mittelstelle"

H0491 - 0097

Le chef de cette organisation et le représentant d'Himmler dans ce domaine était le Obergruppenführer SS Lorenz dont nous parlerons plus tard. Il existait encore une autre organisation criminelle dont je me souvienne, l'organisation pour l'extérieur de la N.S.D.A.P. (en abrégé A.O.) qui joua une part importante en créant la 5 ième colonne dans les pays étrangers qui devaient faire l'objet d'une agression hitlérienne

Le A.O. réalisait l'union des Allemands qui étaient membres du parti fasciste et vivaient en dehors de l'Allemagne. En plus d'une large propagande fasciste, le A.O. faisait de la politique et d'autres sortes d'espionnage. Les Allemands vivant en dehors de l'Allemagne recevaient une aide matérielle par l'AO et restaient en rapport avec les différents groupements proallemands et d'espionnage dans le pays où ils vivaient. Les branches du parti hitlérien à l'étranger étaient sous la direction de missions diplomatiques allemandes et pour ce travail, le chef de l'AO, le Gauleiter Wilhelm Boole était installé au ministère des Affaires étrangères avec le rang de Secrétaire d'Etat

Il existe plusieurs appendices au rapport officiel téchécoslovaque et l'un d'eux est enregistré sous le n° 306L PS : il contient des extraits du témoignage de Karl Herman Frank, primitivement l'envoyé du Protecteur allemand Je présente ce document au Tribunal et sans le lire entièrement, je voudrais me reporter brièvement aux parties du document qui se rapportent à la question concernant la 5 ième colonne A l'interrogaroire du 9 octobre I945 (le Tribunal trouvera ce passage dans le tome I page I, page I85 du Livre de documents)Franck a déclaré qu'à son avis le parti d'Henlein recevait de l'argent de l'Allemagne depuis I936. En I938, les fonds provenaient de ce qu'on appelait la "Volksdeutsche Mittelstelle" de Berlin, par le truchement de l'amabasseur allemand à Prague. Frank confirme que plusieurs fois, en compagnie

H0491-0098

de Henlein, il rendit visite à l'ambassadeur allemand à Prague qui lui remit, à lui et à Henlein, de l'argent destiné au Parti. Franck a admis que l'acceptation de cet argent était incompatible avec ses devoirs de citoyen tchécoslovaque.

Francka reconnu plus loin qu'il rendit visite à l'ambassadeur allemand à Prague plusieurs fois, seul, pour lui parler de la situation politique intérieure de la Tchécoslovaquie et si l'on considère le caractère des informations communiquées commettant de cette manière un acte de haute trahison. Franck déclare :

Toutes les négociations de l'été de I938 entre Henlein et moi-même d'une part et les autorités du Reich, en particulier Adolf Hitler, Hess et Ribbentrop d'autre part, étaient conduites avec l'esprit de procurer aux autorités du Reich des informations sur le développement de la politique intérieure de Tchécoslovaquie et ces discussions provenaient de l'initiative des autorités du Reich"

J'ai cité cet extrait de la page 5 de la traduction russe du document 3061 PS qui se trouve à la page I88 de votre Livre de documents , vous trouverez un autre extrait dont je voudrais parler maintenant. Franck a déclaré qu'il était prévenu de "la trahison commise par le Parti et ses dirigeants puisqu'il recevait de l'argent de l'étranger servant à des procédés inamicaux contre l'Etat"

Il y avait en Bohème et en Moravie ce qu'on appelait le "Frei Korps Henlein" et durant son interrogatoire du I5 août I945, Frank déclara que Henlein et son état-major avait son quartier général au château de Tandorf près de Reuch ; Henlein lui-même était à la tête de l'état-major de ce corps franc qui portait le nom de "Frei Korps der Führer" et suivant les déclarations de Franck, ce corps avait été créé sur l'ordre de Hitler : une partie de ce corps qui était sur le territoire du Reich était équipée d'armement léger en petites quantités, ainsi que l'indique Franck et

H0491 - 0099

et suivant lui, le corps franc avait à peu près I5.000 hommes principalement des Allemands des Sudètes : nous trouvons ces renseignements à la page 3 de la traduction russe du document 306L PS. C'est la page I85 du Ier tome, Ière partie de votre Livre de documents

Parmi les trophées de notre héroïque armée rouge se trouvent les archives du ministère allemand des Affaires étrangères ; c'est pourquoi la Délégation soviétique a actuellement à sa disposition certains documents nouveaux ; il me paraît utile d'en lire quelques-uns pour compléter les informations apportées jusqu'ici au Tribunal. Ils sont particulièrement intéressants si l'on se rappelle que le désir de protéger les intérêts des minorités fascistes a été l'un des prétextes favoris des agressions commises par les conspirateurs fascistes

Je vais lire un extrait du comte rendu absolument secret de la conférence tenue à midi le 29 mars I938 à Berlin au ministère des Affaires étrangères sur le cas des Allemands des Sudètes. Ce document a été déposé au Tribunal sous le n° 27I URSS et le passage cité se trouve dans le tome I, Ière partie page I86 et suivantes. Je cite :

"Cette conférence fut tenue par les personnalités énumérées dans la liste ci-jointe :

Dans son discours d'ouverture, le ministre du Reich a souligné l'importance de garder cette conférence strictement secrète et puis, se référant aux instructions que le Führer avait données la veille à Konrad Henlein en personne, il a déclaré qu'en premier lieu se trouvaient deux questions importantes pour l'orientation politique du parti allemand sudète : I° - les Allemands des Sudètes doivent savoir que derrière eux se tient un peuple de 75 millions de nationaux qui ne souffrira pas à l'avenir que les Allemands des Sudètes soient opprimés par le gouvernement tchécoslovaque

2° - la responsabilité du parti...

LE PRESIDENT

H0491-0100

LE PRESIDENT,
Colonel POKROVSKY , La traduction qui nous arrive n'est pas très claire, d'après ce que nous comprenons, nous ne nous rendons pas compte qi vous avez déposé l'original de ce document et si vous lui avez donné un n° de pièce, c'est-à-dire s'il a déjà été déposé au dossier ?

COLONEL POKROVSKY
Tous les documents qui sont présentés par le ministère public soviétique sont déposés au Tribunal en langue russe et sont donnés pour être traduits au Bureau international des traducteurs qui fournira ensuite au Tribunal les traductions dans toutes les langues. Le n° du document a été donné par moi après le n° qui est le sien dans nos documents

LE PRESIDENT
Oui, mais si le document original n'est pas enregistré, s'il n'est pas en russe, il doit être déposé dans son état original au Greffe du Tribunal car je suppose que l'original de cette conférence est en allemand et dans ce cas, nous voulons voir le document originad qui est en allemand

COLONEL POKROVSKY
Le photostat de l'original en allemand se trouve en ce moment à la disposition du Tribunal. Puis-je continuer mon exposé ?

LE PRESIDENT
Un moment s'il vous plaît : est-ce l'original?
(on a passé un document)

COLONEL POKRROVSKY
C'est le photostat de l'original

LE PRESIDENT
Je crains que nous devions insister pour avoir l'original

COLONEL POKROVSKY
Les documents originaux se trouvent à la disposition du gouvernement soviétique et peuvent, si le Tribunal le désire, lui être produits un peu plus tard mais le photostat a été certifié conforme

LE PRESIDENT
Je crains qu'en ce cas nous devions avoir les originaux après que ces derniers aient été produits et que

H0491-0101

les numéros de pièces aient été donnés, ils restentdonc au greffe pour les questions de traduction : tout ceci dans le but d'avoir la certitude que nous ayons de véritables documents originaux et authentiques ; il faut que lesoriginaux soient déposés au greffe

COLONEL POKROVSKY

Je prends note des désirs du Tribunal et nous allons prendre nos dispositions pour que les originaux soient remis au Tribunal mais jusqu'ici, nous avons voulu suivre dans ce domaine la pratique déjà établie, je veux dire celle des photostats dont le Tribunal se contentait pris sur les documentsoriginaux nommés mais nous pouvons produire ces documents si le Tribunal le désire mais ceci demandera un certain laps de temps car tous les documents ne se trouvent pas en notre possession ici.

LE PRESIDENT

Je crois que vous avez tort de dire que c'est une pratique déjà établie : nous avons demandé aux procureurs français de produire lesoriginaux et ils ont été produits

COLONEL POKROVSKY

Nous prendrons des mesures pour que le Tribunal reçoive un peu plus tard les originaux de ces documents. Puis-je continuer mon exposé ? Je continue la citation à l'endroit..

LE PRESIDENT

Colonel POKROVSKY, je pense que vous pourrez fournir demain les originaux des documents que vous mentionnez aujourd'hui

COLONEL POKROVSKY

Je ne puis le promettre au Tribunal étant donné que tous les originaux ne se trouvent pas ici : certains documents sont uniques et ne sont pas gardés ici ; nous n'avons ici qu'une partie des originaux ; la seule chose que je puisse dire est que je présenterai par la suite au Tribunal les originaux que nous avons à notre disposition, quant à ceux que nous n'avons pas ici, nous ne pourrons les présenter qu'un peu plus tard.

LE PRESIDENT

Je pense que le Tribunal préfère suspendre

H0491-0102

la séance et considérer cette question

.....

LE PRESIDENT

Le Tribunal a étudié la question du dépôt des documents originaux et désire que les procédés suivants soient adoptés :

1° - Il veut que les documents originaux soient déposés au greffe du Tribunal

2° - Si ce dépôt est impossible ou que ce dépôt ne soit pas aisé, le Tribunal acceptera les photostats des originaux à condition qu'un certificat accompagne le photostat indiquant que c'est une copie véritable d'un original que cet original est un document authentique , le certificat indiquera en outre l'origine de ce document et l'endroit où il se trouve actuellement

3° - Le Tribunal acceptera donc des copies photostatiques à condition que les certificats tels que je les ai mentionnés soient fournis à la défense dès que possible Est-ce clair, colonel Pokrovsky ?

COLONEL POKROVSKY

Je demanderai au Tribunal de bien vouloir mettre au point une question : dois-je comprendre que le Tribunal reprend ses affirmations de tout à l'heure concernant la présentation des documents par mes collègues américains ou britanniques ou le Tribunal ajoute-t-il quelque chose de nouveau à la procédure?

Le document qui a aujourd'hui retardé un peu les débats a déjà été reçu en tant que photostat dans ce même procès sous le n° USA 85 ou 27 85 PS ; aussi ne puis-je très bien comprendre de quoi il s'agit ; est-ce une nouvelle décision ou est-ce l'ancienne décision qui subsiste ?

LE PRESIDENT

Je crois que ce que vous dites est exact et que ce document en particulier ne paraît pas avoir de certificat étant donné qu'il est considéré comme une copie véritable mais le Tribunal demande aux Etats-Unis de fournir un certi-

H0491-0103

ficat indiquant que c'est une copie véritable d'un document original et déclarant quelle est l'origine de ce document et l'endroit où il se trouve actuellement.

COLONEL POKROWSKY

Je demande au Tribunal d'excuser mon insistance mais la question que je voudrais préciser intéresse également tous lesministères publics : dois-je comprendre ainsi que tous les ministères publics qui m'ont précédé qu'il faut que nous produisions une documentation complémentaire de cette sorte pour tous les documents dont les photostats ont déjà été présentés ou seulement pour lesdocuments qui seront présentés à l'avenir ?

LE PRESIDENT

Non,La décision s'applique à tous les documents et à tous les ministèrespublics.

COLONEL POKROWSKY

Déjà acceptés par le Tribunal ?

LE PRESIDENT

Oui, certainement, si un document a été accepté en photostat et qu'il n'est pas accompagné d'un certificat indiquant que c'est un document original, un seul certificat doit être donné mais nous désirons que le certificat indique également où le document authentique se trouve actuellement Cette mesure s'applique à tous les ministères publics

COLONEL POKROWSKY

Je crois que j'ai maintenant compris que le Tribunal veut continuer la pratique qui a déjà été acceptée je veux dire que nous pouvons présenter des photocopies en les accompagnant d'un certificat qui les authentifie. Est-ce exact ?

LE PRESIDENT

Oui, mais nous désirons avoir les originaux si c'est possible ; si c'est vraiment impossible, alors nous accepterons les photocopies à n'importe quel moment car jusqu'à présent, cela n'a pas encore été fixé d'une façontrès nette ; nous acceptons aujourd'hui les photocopies sans certificat à condition que vous nous promettiez d'avoir un certificat plus tard.

H0491-0104

COLONEL POKROWSKY

Parfaitement ; c'est donc la pratique qui a été acceptée jusqu'ici qui continue à être appliquée

Je me permettrai d'attirer l'attention du Tribunal sur ce même paragraphe qui a été interrompu par un incident involontaire ; je parlais des trois dernières lignes de la page 196 du Livre de documents qui se trouve devant le Tribunal

Le but final des pourparlers qui se poursuivaient entre le parti allemand des Sudètes et le gouvernement tchécoslovaque était d'éviter l'entrée des Allemands des Sudètes dans le gouvernement en augmentant graduellement le nombre des exigences présentées et en les formulant avec une précision toujours plus grande. Au cours des négociations, il doit être mis en lumière très clairement que le seul négociateur mis en présence du gouvernement tchécoslovaque est le partie allemand des Sudètes et non le gouvernement du Reich

Je pense que je puis ici sauter quelques lignes et en arriver à la page 197 de votre Livre de documents : en vue d'une collaboration extérieure, on a prescrit à Conrad Henlein de maintenir le contact le plus étroit possible avec le ministre du Reich et le directeur du Volksdeutsche Center ainsi qu'avec l'ambassadeur allemand à Prague qui représente dans cette ville le ministre du Reich. La tâche de l'ambassadeur allemand à Prague sera de soutenir les exigences du parti allemand des Sudètes officieusement et surtout au cours de pourparlers privés avec des hommes d'Etat tchèques en montrant que ces exigences sont raisonnables mais sans toutefois en diminuer l'importance.

En conclusion, on a examiné la question de l'opportunité d'une collaboration du parti allemand sudète avec les autres minorités de Tchécoslovaquie et surtout, avec les Slovaques. Le ministre du Reich a décidé qu'on doit laisser au parti la liberté d'entrer en contact avec les

H0491-0105

autres groupements nationaux dont la ligne d'action parallèle à la sienne peut paraître opportune

BERLIN LE 29 MARS 1938

A ce document est jointe une liste de ceux qui étaient présents à la délibération du 29 mars I938 à midi Vous trouverez cette liste page I98, tome I , Ière partie du Livre de documents (elle est soulignée au crayon rouge) Le ministre du Reich von Ribbentrop, le secrétaire d'Etat von Mackensen, le directeur ministériel Weitsekker, le ministre plénipotentiaire Eisenlohr Praha, le ministre plénipotentiaire Schtibe, le conseiller d'ambassade Altenburg, , le conseiller d'ambassade Kordt du ministère des Affaires étrangères, le S.S. Obergruppenführer Lorenz, le professeur Haush ofer (Volksdeutsche Mittelstelle)Conrad Henkein, Karl HermannFranck, Dr Kuenzel du parti allemand des Sudètes

Il n'est pas difficile de tirer de justes déductions si l'on se rend compte des véritables intentions des conspirateurs nazis vis-à-vis de la Téchéslovaquie, ne serait-ce qu'en se fondant sur le fait que parmi les personnes présente à cette réunion, nous trouvons l'accusé von Ribbentrop , deux ministres plénipotentiaires, deux representants de l'organisme qu'on appelle le Volksdeutsche Mittelstelle y compris un S.S. Obergruppenführer, le futur secrétaire d'Etat du Protectorat de Bohème et Moravie, Karl Hermann Franck, le chef de ce qu'on appelle le parti allemand des Sudètes, agent à la solde de Hitler et provocateur notoire Conrad Henlein

Les missions diplomatiques allemandes à l'étranger dirigeaient les filiales du partinnazi à l'étranger et pour ce travail, le chef du AO, le Gauleiter Ernst William Boole est entré au ministère des Affaires étrangères comme secrétaire du Reich d'Etat

Le 3 juin I938, deux documents étaient préparés par Lorenz, membre des SS, et l'un de ceux qui assistèrent à la conférence sur laquelle je viens d'attirer l'atten-

H0491-0106

tion du Tribunal et je vais lire ces deux documents : le premier concerne une interview faite par Ward Price qui montre que Henlein était sous le contrôle direct des SS et que c'est à eux qu'il devait rendre compte de ses activités et ce document contient aussi la menace directe de recourir à une "opération radicale" envue d'apporter une solution au problème allemand des Sudètes.

Je vais lire ce court document en entier, il porte le n° URSS 270 et il a été remis au Tribunal en entier Le texte que je vais citer se trouve à la page 200, tome I page I du Livre de documents. Je cite :

"En connection avec l'interview prise par Ward Price qui a paru dans la presse étrangère, le SS Obergruppenführer Lorenz demanda une explication à Henlein qui donna les renseignements suivants :

"Ward Price était présent à l'enterrement des fusillés de la ville de Eger ; il demanda au collaborateur de Henlein, Sebekovsky , d'arranger une rencontre pour lui avec Henlein. Henlein connaissait les circonstances de l'interview donnée par le Führer à Ward Price et il eut une conversation avec Ward Price autour d'une tasse de thé mais il ne lui donna pas ce qu'on peut appeler une interview ; la conversation à propos des Allemands des Sudètes et des problèmes tchèques prit la forme d'une conversation médicale sur l'appendicite et Henlein dit qu'il ne fallait pas temporiser avec les crises d'appendicite chronique mais agir radicalement et opérer.

= Plus tard, quand Ward Price publia un compte rendu de cette conversation, Henlein décida de le désavouer Mais à ce moment, par l'intermédiaire de l'ambassade à Prague un ordre vint du ministère des Affaires Etrangères qu'il fallait que Henlein arrange l'affaire amicalement avec Ward Price parce que ce dernier avait la confiance de Hitler et n'avait pas à être insulté par les Allemands Sudètes. Quand

H0491-0107

Henlein rencontra à nouveau Ward Price, il battit en retraite rejetant le blâme sur les membres du parti allemand des Sudètes ; en outre, il écrivit à Ward Price pour arranger l'affaire. (Lorenz)"

Le 2ième document est la page 201 enregistrée sous le n° URSS 268 et il montre qu'exécutant les ordres des s;s; et des chefs de la conspiration hitlérienne, Henlein négociait avec le gouvernement tchécoslovaque pour la solution de la question des Allemands des Sudètes mais avec l'unique but de créer un incident. Ces négociations étaient suivies de près par les chefs de la conspiration fasciste qui guidèrent ses démarches ultérieures.

Je me permets de citer ce document :

Dans un entretien qu'il eut avec le S.S. Obergruppenführer Lorenz, Henlein posa la question suivante: Que devrais-je répondre si la Tchécoslovaquie, sous la pression des gouvernements étrangers, acceptexxbrusquement toutes exigences
mes ~~xxxxxxx~~ et demande en contre-partie une participation dansle gouvernement ?

Il était tout à fait clair que cette question au moment où elle est posée ne présentait pas un caractère d'urgence et que dans l'avenir, de longues et pénibles négociations étaient inévitables ; ainsi, il demandait des insturctions concernant sa propre ligne de conduite en face de ce problème au cas où il n'aurait pas eu la possibilité de communiquer avec l'Allemagne !

Lui-même propose ce qui suit : "Si la Tchécoslovaquie accepte toutes mes exigences, je répondrai "Oui" mais ininsisterai sur un changement de sa politique extérieure et cela, la Tchécoslovaquie ne l'acceptera jamais." On promit
que la question
alors à Henlein" serait éclaircie par le ministre des Affaires étrangères Lorenz."

LE PRESIDENT

Je crois qu'il serait convenable d'ajourner maintenant la séance..... I7h20